



CARNAVAL QUE LA FÊTE COMMENCE !

INFO MUNICIPALE

Visite de M. le Préfet
à Lorette

// 14

ENFANCE

Les supers agents
du Pôle Jeunesse

// 26-28

VIE QUOTIDIENNE

Saint-Etienne Métropole
s'engage pour l'environnement

// 38-39

CARNAVAL

La veille des vacances de février est toujours un moment festif pour les Lorettois. Le service animation de la ville organise le Carnaval. Un moment fort en musique et en couleurs. Toutes les générations ont pu profiter des différentes animations.

// 15-17



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

***FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication
pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

crédit photo : Freepik

Impression :

SUD OFFSET

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



COMPRENNE QUI POURRA ! QUE LA FRANCE SERAIT PERFORMANTE SI NOS POLITIQUES TOUS CONFONDUS ARRÊTAIENT DE NOUS TRAHIR !

Au cours de ce trimestre écoulé, plusieurs événements se sont déroulés mettant durement en question le peu de confiance qu'une majorité de citoyennes et de citoyens accordent aux décisions des politiques qui gouvernent par leurs votes, notre pays.

Parlons, si vous le voulez bien, de la très dure séquence des manifestations des paysans. Déjà, et cela n'échappe à aucune personne qui a un tantinet de bon sens, les paysans assurent la fonction la plus noble de nourrir les populations. Ils nous assurent notre souveraineté alimentaire.

Dans la définition du mot « paysan », on peut lire : « homme, femme vivant à la campagne du travail de la terre ».

Faut-il encore que ce travail leur permette de vivre et de gagner normalement leur vie !

Depuis de très nombreuses années, les paysans et leurs organisations syndicales professionnelles lancent des cris d'alerte sur la paupérisation du sort des paysans. Ces derniers n'arrivent plus à vivre dignement de leurs revenus. Souvent, ils sont tellement étreints par les centrales d'achat de la grande distribution que le désespoir les gagne. Ainsi, nous déplorons de nombreux suicides de paysans à genoux et ruinés.

Devant cette effroyable situation, qui ne pourrait pas comprendre la colère et les fortes réclamations de cette profession stratégique pour notre souveraineté alimentaire. Elle mérite d'être écoutée, comprise et soutenue.

Le point culminant de cette manifestation des paysans français, mais aussi européens s'est déroulé à l'ouverture du Salon de l'Agriculture à Paris, lors de l'arrivée du Président de la République pour son inauguration. Devant la fureur de certains paysans face à sa venue, le Président de la République a dû être évacué à l'intérieur d'une salle sécurisée.

Cette action démontre l'intensité de la manifestation de colère du monde paysan après des déclarations qui n'étaient pas à la hauteur de la gravité des enjeux faites la veille par le jeune premier ministre Gabriel Attal.

Pour reprendre en main la situation périlleuse, Monsieur Emmanuel Macron a fait, une fois de plus, un beau discours comme il en a l'art. Malgré toutes ses belles paroles remplies de promesses, il n'a pas éteint les revendications paysannes. Pire, le 29 février 2024, les députés européens adeptes de la majorité présidentielle et une partie des députés LR trahissaient les paysans

en votant au Parlement Européen, une nouvelle version de l'accord d'association entre l'Union Européenne et le Chili (en vigueur depuis 2003). Cet accord augmente les quotas d'importation sans droit de douane de 9 000 tonnes pour le porc, 2000 tonnes pour le bœuf, 4000 tonnes pour la viande ovine et 18 000 tonnes pour la volaille.

Par ailleurs, cet accord s'ajoute à ceux existants entre l'Union Européenne et la Nouvelle-Zélande représentant 38 000 tonnes de viande ovine et 10 000 tonnes de viande bovine.

À cela se rajoute de nouveaux quotas pour les préparations de fruits pour 10 000 tonnes, l'huile d'olive pour 11 000 tonnes et l'importation sans limite de quantité et sans droits de douane, des pommes, des kiwis et du miel.

Celles et ceux qui ont pu élire de pareils députés européens, sont leurs complices pour tuer la paysannerie française et engraisser les paysans chiliens et néo-zélandais qui de plus produisent avec des normes beaucoup plus souples que celles que l'Europe impose à ses paysans.

Je voudrais maintenant vous donner ma vision sur l'inutile et dangereuse modification de la constitution française pour la 25^e fois depuis sa création en 1958 pour inscrire l'IVG.

Pour bien me faire comprendre, je dois vous rappeler que je suis un enfant de la dernière guerre mondiale 39/45. J'ai connu les désastres et les exactions causés par les armées allemandes de l'époque. En 1945 à la libération, il fallait redonner ses lettres de noblesse à la France. Je fais partie de ces générations de bâtisseurs qui ont mis en pratique ces consignes de survie.

A cette époque, nous ne connaissions pas la pilule contraceptive. Les couples régulaient la naissance de leurs enfants souhaités d'une façon naturelle, aidés en cela par l'éducation qu'ils avaient reçue et les aides qu'apportait le gouvernement aux familles nombreuses.

1968 est passé par là, ses partisans devaient tout reconstruire. Ils ont tout cassé, sauf que les relations sexuelles se sont totalement débridées à la recherche particulièrement du plaisir. Depuis, les couples ont à leur portée plusieurs moyens de régulation des naissances en plus de la pilule et de celle du lendemain.

Malgré cela, il convient de s'interroger. L'interruption volontaire de grossesse a fait disparaître en 2022 en France, selon l'INSEE, 234 000 embryons soit l'équivalent de la taille d'une population comme la ville de Lille. Sur ce nombre d'IVG, il convient de préciser la répartition des causes :

- 48% étaient infectieuses (microbiennes)
- 27% étaient non infectieuses
- 25 % étaient indéterminées.

Ainsi, il est facile de déduire que plus de 100 000 embryons humains par an ne sont pas devenus de solides hommes ou femmes pour repeupler la France.

Je tiens à préciser de suite que je ne suis pas contre l'interruption volontaire de grossesse pour raisons de santé de la mère et du futur enfant, pour viol et toute autre raison médicale.

Dans son discours du 26 novembre 1974, Simone VEIL déclarait que « l'avortement est toujours un drame ». S'il admet: « la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme ». Tous ces garde-fous ont été progressivement levés. L'esprit de la loi Veil a été trahi.

Au risque de me faire accuser de réactionnaire buté, je considère que les sénateurs et les députés qui ont voté, la constitutionnalisation de l'IVG n'apportent rien à la pratique de l'interruption volontaire de grossesse, puisqu'il est prouvé par les statistiques de l'INSEE, qu'elle n'était pas en danger.

Il aurait été plus responsable que ces mêmes sénateurs et députés votent des mesures plus substantielles d'aides aux mères au foyer, d'aides aux familles nombreuses et d'ouverture de centres spécialisés pour accueillir les mères ayant la nécessité d'avorter.

De plus, ce pas « décisif » dont se félicitait Emmanuel Macron après le vote du Sénat, met en grand danger, les gynécologues s'ils refusent de pratiquer l'IVG par respect de leur « clause de conscience ». Quoi qu'en dise Madame Catherine Vautrin, Ministre de la santé, la constitution a gravé dans son marbre l'IVG ; un tribunal la fera respecter.

Pour conclure, ce vote d'inscrire l'IVG dans la constitution n'a rien d'historique puisque ce n'est pas d'ailleurs le rôle d'une constitution de devenir un fourre-tout des problèmes sociétaux. Par contre, ce vote a réussi l'exploit de faire taire, voir d'étouffer, les justes et nobles revendications du monde paysan.

Pour en rajouter une couche, Emmanuel Macron lance l'idée d'une éventuelle légalisation du suicide assisté. À cet égard, François BRAUN, ancien Ministre de la santé d'Elizabeth Borne et ancien Président du SAMU, tire la sonnette d'alarme en ces termes : « ne faites pas de l'acte de tuer un acte médical ». D'ailleurs, dans ce domaine encore, le gouvernement ne donne pas les moyens suffisants pour développer les soins palliatifs.

Le Mpaize Jézarid Tardy



ÉDITORIAL // 2-3
SOMMAIRE // 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 1^{er} février 2024 // 5-8
CM du 5 mars 2024 // 9-14
Info municipale // 14

ZOOM

Le Carnaval // 15-17
Les fêtes de fin d'année // 18

SOLIDARITÉ

CCAS : Bourse de balayage
Chantiers éducatifs // 19
ADAPEI / ADMR // 20
Amicale des anciens combattants /
Dynamic Club / Don du sang // 21
Les Rives d'Or /
Aide alimentaire // 22
Espaces Citoyens /
Secours populaire // 23

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE) // 24-25
Le Pôle Jeunesse // 26-28
École Jean de La Fontaine // 29-30
École Notre dame // 30
La crèche Coline et Colas /
Le Centre Social // 31

CADRE DE VIE

Le grands travaux
à Lorette // 32-33

VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers // 34-35
Opération façades // 36
Police Municipale : statistiques // 37
SEM s'engage pour l'environnement // 38-39
La Baignade Naturelle de Lorette // 40
Flashes // 41

CULTURE

La médiathèque Yves Duteil /
Université Pour Tous // 42
La saison culturelle // 43
Les animations de l'été // 44-45

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Basket Club de Lorette // 46
GRS Les Edelweiss /
Corps et Jazz // 47
Le Tennis Club de Lorette /
Union cyclo du Gier / Arabesque // 48
Le Karaté Club de Lorette // 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus // 50

INFORMATIONS PRATIQUES // 51
AGENDA // 52

■ DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS MÉDIATHÈQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS



©Christophe Gautier

Monsieur le Maire vous rappelle que le plan de mandat 2020-2026 a prévu la réalisation d'un lourd investissement afin de réhabiliter la Médiathèque et le restaurant scolaire.

Le projet retenu consiste en la création d'un nouveau bâtiment de restaurant scolaire jouxtant l'immeuble et l'utilisation du rez-de-chaussée du bâtiment existant pour la ludothèque et le niveau R+1, pour la seule médiathèque.

Monsieur le Maire vous rappelle que pour la Médiathèque-Ludothèque, la Commune de Lorette a déjà délibéré pour solliciter des subventions pour le seul aménagement de la Médiathèque soit un investissement de 720 387 €, la Direction Régionale à l'Action Culturelle au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (364 076 € accordé), le Département de la Loire au titre de l'appel à partenariat pour le développement des Bibliothèques dans la Loire (80 000 € - en attente), la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (47 036 € - accordé), la Région Auvergne Rhône-Alpes (en attente) et Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues - financement accordé).

Monsieur le Maire vous informe que pour le restaurant scolaire, conformément aux délibérations précédentes, Saint-Etienne Métropole a été sollicitée dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues - somme accordée), tout comme la Caisse

d'Allocations Familiales (subvention de 80 000 € accordée) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (en attente).

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2022-03-26 en date du 7 mars 2022, la Commune avait sollicité Saint-Etienne pour l'octroi du versement d'un fonds de concours métropolitain, dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues).

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à :

- 1. demander à Saint-Etienne Métropole** de modifier le plan de financement de l'opération « Programme de travaux Médiathèque et restaurant scolaire » déposé dans le cadre du plan de relance métropolitain ;
- 2. de fixer le plan de financement** ainsi qu'il suit :

DÉPENSES ÉLIGIBLES HT			RECETTES		
			Commune de Lorette	624 989,73 €	36,5 %
			Saint-Etienne Métropole	596 848,27 €	34,8 %
			CAF Loire	127 036,00 €	7,4 %
			DRAC	364 076,00 €	21,2 %
TOTAL	1 712 950,00 €	100 %	TOTAL	1 712 950,00 €	100 %

M. le Maire explique que la demande présentée initialement ne tenait pas compte des autres subventions que la Commune espérait recevoir. Saint Etienne Métropole a fait observer que les 3 dossiers dépassaient les 3 millions dans le cadre du plan de relance métropolitain.

Monsieur le Maire tient à vous informer qu'il convient de fixer un nouveau plan de financement de cette opération, tenant compte des financements publics extérieurs accordés depuis, sur la seule base des dépenses éligibles et sur le montant des travaux fixé dans la délibération n°2022-03-26 en date du 7 mars 2022, soit la somme de 1 712 950 € HT.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune ne peut obtenir dans le cadre du plan de relance métropolitain, plus que le maximum prévu de 3 000 000 € pour 3 projets. La Commune a déjà obtenu un fonds de concours de 247 257,83 € pour le projet de réhabilitation du Parc Louis Aragon. Le projet de théâtre laisse apparaître un reste à charge pour la Commune de Lorette de 2 155 893,90 €. De ce fait, le fonds de concours prévu pour le projet de Médiathèque-Ludothèque et de restaurant scolaire ne peut pas dépasser 596 848,27 €, soit un peu moins que le reste à charge pour la Commune.

Il a fallu trouver des arguments, notamment que les subventions feraient diminuer le reste à charge pour SEM. Entre-temps, les subventions ont été reçues de la CAF et de la DRAC, faisant diminuer la participation de SEM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ INSTALLATION DE SYSTEMES DE TÉLÉGESTION PAR LE SIEL SALLE DE L'ÉCLUSE



Ce point est présenté par M. RAIA Gilles.

Monsieur le Maire vous rappelle que :

Par délibération n°2019-01-07 en date du 28 janvier 2019, la Commune de Lorette a réadhéré pour 6 ans à compter du 1er janvier 2019, à la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) avec le Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL). Cette mission consiste à aider la Commune à gérer les consommations et les achats d'énergie, et apporter une aide à la mise en œuvre de solutions techniques, sur les tenements municipaux « écoles Jean de la Fontaine et Marie Curie, Jean Rostand et annexes et les logements attenants » ainsi que le Pôle Jeunesse.

Par délibération n°2019-01-08 en date du 28 janvier 2019, la Commune de Lorette a également adhéré à l'option

«Télégestion » permettant l'installation d'un système de télégestion. Celui-ci offre la possibilité de commander à distance les systèmes de chauffage, de ventilation, d'éclairage intérieur, de climatisation, d'éclairage public, d'eau chaude sanitaire, de station d'épuration... La télégestion permet de piloter les installations, de faire un suivi instantané et d'en gérer le fonctionnement. Il suffit de disposer d'un poste informatique pour établir un planning en fonction des horaires d'occupation des locaux. La télégestion permet ainsi de limiter la dépense d'énergie et d'apporter du confort aux usagers.

Par délibération n° 2022-01-08 en date du 27 janvier 2022, l'église Notre Dame de Lorette a été intégrée au dispositif. Puis par délibération n°2022-06-82 en date du 22 juin 2022, c'est l'Hôtel de Ville qui a été greffé au dispositif.

Monsieur le Maire vous informe qu'il y aurait lieu d'envisager l'installation d'un système de télégestion pour l'Écluse afin d'automatiser la GTC (Gestion Technique Centralisée). Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 11 707,22 € HT qui comprend l'intégration de l'automate dans l'armoire de la chaufferie, le pilotage de la chaudière, pompes des circuits de chauffage, servomoteurs en chaufferie, la mesure des températures, le câblage, la programmation la mise en service et la formation du personnel.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. d'installer** un système de télégestion à la salle de l'Écluse (avec le Dojo) d'un coût prévisionnel de 11 707, 22 € HT ;
- 2. de prévoir un coût** de maintenance du dispositif automatisé du système de chauffage de l'Écluse de 276 € HT par le SIEL par an pour ce système (dont 220 € de base + 1 € par point de pilotage) ;
- 3. de l'autoriser à signer** toutes pièces à intervenir ;
- 4. d'imputer les dépenses** au budget général.

M. le Maire précise que grâce à ce système déjà en place pour d'autres salles communales, la Commune a réalisé d'importantes économies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ÉCHANGE DE TERRAINS RUE LAVOISIER AVEC LES CONSORTS CHOLVY-LIPANI

Monsieur le Maire vous informe qu'il a été destinataire d'un courrier en date du 26 décembre 2022 du propriétaire du bien sis 12, chemin du Chambon à Lorette.

Il informe la Commune que le passage des camions à l'intersection de la rue Lavoisier et le Chemin du Chambon est problématique dans la mesure où leur manœuvre est délicate pour tourner et que son mur et son grillage sont régulièrement accrochés par l'arrière des camions.

Les consorts CHOLVY-LIPANI proposent de céder à la Commune une partie de leur terrain à savoir 13 m² juste à

l'angle, à détacher de la parcelle de plus grande importance cadastrée section I numéro 322 afin que la Commune puisse aménager ce carrefour.

En contrepartie, les consorts CHOLVY-LIPANI proposent que la Commune de Lorette leur cède un petit tenement de 8 m² afin qu'ils puissent créer un nouvel accès à leur terrain rue Lavoisier.

Monsieur le Maire vous précise que le bureau d'adjoints en date du 13 mars 2023 avait donné un avis favorable de principe à cet échange sans soulever, sous réserve que les frais de géomètre et de

notaire soient partagés. La démolition de l'angle du mur, et le retrait du grillage et de la partie de la haie situés à l'angle des rues seraient à la charge de la Commune.

Un document d'arpentage a été établi avec procès-verbal de bornage et reconnaissance de limites par le géomètre GEOLIS le 13 juillet 2023. Un arrêté de voirie portant alignement n°2023-55 a été dressé par Saint-Etienne Métropole le 28/08/2023 dans la mesure où la partie cédée donne désormais accès à la voirie métropolitaine.

Monsieur le Maire vous informe que conformément à la loi, il a sollicité les services de France Domaines afin d'évaluer la valeur de la partie cédée de 8 m² le 3 novembre 2023. L'avis n°14856249 en date du 20 décembre 2023 fixe la valeur du tènement A de 8 m² à 34 € HT le m² (avec une marge de 10%).

Monsieur le Maire propose d'acquérir le tènement B pour 240 € (30 € le m²) et de céder le tènement A pour le même montant, ce qui permet d'envisager cet échange parcellaire sans soulte avec les consorts CHOLVY-LIPANI.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'acquérir le tènement B d'après le plan joint d'une surface de 13 m², à détacher de la parcelle cadastrée section I numéro 322 aux consorts CHOLVY-LIPANI, situé à l'angle de la rue Lavoisier et du chemin du Chambon pour la valeur de 240 € ;

2. d'aliéner le tènement A d'une surface de 8 m², à détacher de la parcelle cadastrée section I numéro 322 aux consorts CHOLVY-LIPANI, situé rue Lavoisier, pour la valeur de 240 € ;

3. de prévoir que cet échange parcellaire soit réalisé sans soulte ;

4. de prévoir que la démolition de l'angle du mur, et le retrait du grillage et de la partie de la haie situés à l'angle des rues Lavoisier et Chambon soient à la charge de la Commune de Lorette ;

5. de confier le soin d'authentifier cette vente, le compromis de vente et l'acte définitif au notaire de la Commune de Lorette, à savoir Maître Hervé THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier, à la charge de la Commune pour 50%, et à la charge des consorts CHOLVY-LIPANI pour 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



À NOTER
L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.

■ ÉCHANGE DE TERRAINS RUE DES CRÊTS AVEC LES CONSORTS SUT

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune a délivré le 8 décembre 2022, un permis d'aménager à la société LM Aménagement en vue de la création et la vente de 14 lots pour la construction de logements. La réalisation de ce lotissement nécessite un accès par le chemin des Combes et la rue des Crêts. Ce secteur correspond à l'emprise d'une zone 1AU (à urbaniser) au Plan Local d'Urbanisme de la Commune, dotée d'OAP (orientations d'aménagement et de programmation).

Parallèlement, une déclaration préalable de travaux a été enregistrée en vue de la division de terrains situés à l'extrémité carrossable de la rue des Crêts. Cette déclaration a été délivrée sous réserve que la Commune réalise une voie carrossable pour accéder à l'ensemble des lots et que les réseaux d'eau, assainissement, électricité et courants faibles soient financés par le lotisseur.

Pour permettre la réalisation de ces deux projets, la rue des Crêts doit être élargie sur la partie en vert sur le plan ci-joint, pour la rendre carrossable et aux normes métropolitaines. Il est précisé qu'au Plan Local d'Urbanisme, elle constitue l'espace réservé n°1 en vue de l'aménagement de la rue des Crêts. L'ensemble du projet

doit permettre de rendre carrossable l'ensemble de la rue des Crêts. Elle sera raccordée à terme à la rue des Combes.

Pour permettre cet élargissement, la Commune doit acquérir la parcelle cadastrée section C numéro 1341 de 40 m² appartenant aux consorts SUT. En échange, ce propriétaire propose que la Commune lui cède la parcelle cadastrée section C numéro 1342 de 27 m², à détacher de la parcelle de plus grande importance cadastrée section C numéro 1108. Les parties se sont entendues pour un échange sans soulte.

Aussi, dans la perspective d'une future aliénation de la parcelle C 1342, Monsieur le Maire vous précise qu'il a sollicité France Domaines par courrier afin de connaître la valeur vénale de ce bien. La lettre valant avis du Domaine en date du 18 janvier 2024 fixe la valeur vénale du bien, à 460 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle section C numéro 1341 pour 410 € et de céder la parcelle section C numéro 1342 pour le même montant, ce qui permet d'envisager cet échange parcellaire sans soulte avec les consorts SUT.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'acquérir la parcelle cadastrée section C numéro 1341 d'une surface de 40 m² aux consorts SUT, sise rue des Crêts pour la valeur de 410 € ;

2. d'aliéner la parcelle cadastrée section C numéro 1342 d'une surface de 27 m² aux consorts SUT, sise rue des Crêts pour la valeur de 410 € ;

3. de prévoir que cet échange parcellaire soit réalisé sans soulte ;

4. de confier le soin d'authentifier cette vente, le compromis de vente et l'acte définitif au notaire de la Commune de Lorette, à savoir Maître Hervé THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier, à la charge de la Commune.

M. DECOT Dominique demande une clarification sur la localisation du lotissement.

Il demande ensuite si pour les eaux usées, une station de relevage sera créée. Ce que M. le Maire confirme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président

CONSEIL D'INITIATION À LA VIE LOCALE - NOUVEAU RÈGLEMENT

CONSEIL D'INITIATION A LA VIE LOCALE (C.I.V.I.L.)

RÈGLEMENT INTERIEUR (À COMPTER DU 1^{er}/02/2024)

Ecoles primaires classes CM1 ET CM2 de la commune de Lorette

OBJET

Par délibération, le Conseil Municipal du 29 janvier 1996 a approuvé la création du C.I.V.I.L. Ce nouveau règlement a pour but de le remettre à jour sur différents points. Le CIVIL doit favoriser l'initiation à la vie locale de enfants des CM1 et CM2.

Sa mission principale est de réunir tous les élèves des CM1 et CM2 des écoles primaires de la commune dans un même lieu pour réfléchir et faire des propositions sur tous les secteurs de la commune qui touchent les enfants scolarisés.

MEMBRES

- Le Maire qui en assure la Présidence ou son représentant ;
- L'adjoint ou l'adjointe chargé de l'enseignement et de toutes les personnes que le Maire invitera ;
- Les enseignants ;
- Les élèves des CM1 et CM2 des écoles publiques Jean de la Fontaine, ceux de l'Ecole Notre Dame de Lorette. Ils seront renouvelés d'une année scolaire à l'autre par les élèves qui les remplaceront.

INDEMNITÉ

Il est reconnu par toutes les parties que la fonction de membre du C.I.V.I.L. est bénévole donc totalement gratuite.

FONCTIONNEMENT

a. Choix des thèmes

Le choix des thèmes abordé au CIVIL pour l'année N sera défini lors d'une réunion en Mairie entre les représentants des écoles, de Monsieur

le Maire ou de son représentant. Cette réunion se tiendra en fin d'année scolaire N-1.

Les thèmes devront toucher la vie des écoles, les problèmes de société concernant la vie des enfants, la sécurité des enfants dans la rue, l'instruction civique, etc...

b. Groupe de travail

Chaque classe membre du CIVIL constitue un groupe de travail qui réfléchit sur les thèmes définis préalablement. Chaque groupe de travail assisté par son professeur désignera un ou plusieurs rapporteurs pour exposer les réflexions devant le C.I.V.I.L. en réunions plénières.

c. Organisation des réunions plénières

En accord avec les directions de nos deux écoles, les réunions plénières se dérouleront dans le temps scolaire à la salle de l'Ecluse ou à la salle Jean Rostand. Leur périodicité sera d'une réunion maximum par trimestre civil.

La convocation et l'ordre du jour seront adressés par le Maire à chaque direction de nos écoles.

d. Projet

Le thème choisi est présenté au CIVIL par chaque groupe de travail lors de la première réunion plénière. Il pourra se concrétiser par une réalisation matérialisée qui serait utile dans le temps au service des écoles ou de la commune.

A cet effet, la Commune allouera une participation financière pour chaque

classe des élèves membres du CIVIL, dont le montant sera fixé par le Conseil Municipal.

e. Présentation des conclusions des groupes de travail

Une autre réunion plénière du C.I.V.I.L. se tiendra en fin de chaque année scolaire, afin que chaque groupe de travail présente le fruit de ses travaux.

f. Formation à la vie de la Commune

A l'occasion de chaque réunion plénière du C.I.V.I.L., son Président pourra inviter une personne extérieure pour présenter aux élèves membres du C.I.V.I.L., la fonction de la commune, de ses structures, de ses services, du Conseil Municipal. Des sujets pourront être présentés par des intervenants extérieurs sur tout ce qui touche la place des jeunes dans la vie (hygiène, santé, solidarité, éducation, culture et loisirs etc.). Leurs choix seront arrêtés d'une réunion plénière à une autre.

g. Discipline des réunions plénières :

Le Maire ou son représentant assure la Présidence des réunions plénières. Il est responsable du bon déroulement des réunions en faisant respecter les horaires, l'ordre du jour et le règlement intérieur. Les réunions plénières seront des moments privilégiés dans le respect de l'expression démocratique de chaque élève présent. Seuls les élèves membres du C.I.V.I.L. pourront intervenir en posant des questions après avoir demandé un temps de parole au Président de séance, Monsieur le Maire ou son représentant.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'adopter un nouveau règlement du CIVIL (conseil d'initiation à la vie locale) valable à compter du 1er février 2024 ;
2. de l'autoriser lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à le signer ;
3. de l'autoriser à le faire appliquer ;
4. de modifier la délibération n°2023-05-55 en date du 25 mai 2023 en supprimant la composition de la Commission CIVIL tel que prévu initialement puisqu'elle est désormais fixée dans le règlement intérieur du CIVIL.

M. DECOT Dominique prend la parole pour rappeler l'importance d'apprendre à des enfants la démocratie et leur apprendre aussi la diversité des opinions et leur prise en compte. C'est pour cela qu'ils avaient dans leur programme la création d'un conseil municipal des enfants ou des jeunes qui reprend le fonctionnement normal d'un conseil municipal d'adultes dans lequel les enfants ont un réel pouvoir et toute leur place pour faire entendre leurs idées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 2 « VOTE CONTRE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien

CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 5 MARS 2024

■ MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE LORETTE PAR AVENANT N°3 - RETRAIT DE LA DELIBÉRATION



Monsieur le Maire vous rappelle qu'une convention d'occupation de l'église Notre Dame de Lorette a été signée le 30 mai 2000 entre la Commune de LORETTE, et l'affectataire du bien, le curé Jean-Marie JOURJON afin de définir les droits et obligations de chacune des parties.

Cette convention a été modifiée à deux reprises par délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Lorette, n°2019-11-104 en date du 19 novembre 2019 et n°2021-10-80 en date du 7 octobre 2021 pour définir les modalités de facturation du gaz consommé lors des offices religieux.

L'avenant n°1 prévoyait que la Commune prend à sa charge l'abonnement du compteur gaz et les consommations de

chauffage de l'édifice. La Commune est titulaire du compteur.

La Commune s'engage, afin de permettre le maintien en état de conservation correct de l'édifice, d'assurer une température à l'intérieur, à un minimum de 13°C. Le dispositif de commande de chauffage installé dans l'église ne sera plus accessible à l'affectataire. La température sera contrôlée informatiquement à distance par la Ville. Lorsque la Paroisse souhaitera lors de célébrations ou office religieux que la température soit temporairement augmentée de 13° à 17°, elle devra en faire la demande à la Commune au moins 2 jours à l'avance.

Par délibération n°2023-12-124 en date du 11 décembre 2023, la Commune a adopté un avenant n°3 qui précisait que la Commune ne refacturera pas la charge de chauffage induite par cette augmentation de la température, dans le cas où la famille organisatrice de la cérémonie est domiciliée sur la commune de Lorette. Par contre, pour tout autre office religieux, il sera facturé par la Commune, la somme de 80 € par cérémonie.

Monsieur le Maire vous précise qu'il avait évoqué lors de la séance de ce même conseil municipal, la fragilité

juridique de ce dernier avenant mais qu'il avait souhaité proposer la gratuité aux Lorettois pour favoriser les familles lorettoises qui sont aujourd'hui obligées de se rendre à l'église de la Grand-Croix pour les cérémonies.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur le Préfet de la Loire en date du 25 janvier 2024 lui demandant de procéder au retrait de cette délibération car il envisageait de saisir le juge administratif aux fins de suspension et d'annulation de cet acte, y compris dans le cadre d'un déferé-laïcité, qui serait contraire à la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Cependant, Monsieur le Préfet reconnaît que la prise en charge des frais de chauffage à un minimum de 13°C afin de permettre le maintien en état de conservation correct de l'édifice était tout à fait légal.

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir l'autoriser à procéder au retrait de la délibération du Conseil Municipal n°2023-12-124 en date du 11 décembre 2023 afin d'éviter de s'exposer à une possible saisie du juge administratif par Monsieur le Préfet de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ASSOCIATION « LA MAISON DES TRESSES ET LACETS » VERSEMENT DE COTISATION

Monsieur le Maire vous informe que l'association la Maison des Tresses et Lacets a adressé par courrier en date du 23 février 2024, l'appel de cotisation pour l'année 2024, d'un montant maintenu de **600 €**.

Il est rappelé que la Commune de Lorette est membre de droit de l'association, tout comme La Grand-Croix, L'Horme, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, La Terrasse sur Dorlay, et le Parc Naturel Régional du Pilat.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette requête, et donc :

1. **de verser** à l'association la Maison des Tresses et Lacets, la cotisation annuelle pour l'exercice 2024, de 600 € ;
2. **d'imputer la dépense**, au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LORETTE SUBVENTION 2024

Monsieur le Maire vous précise que la Commune de LORETTE verse chaque année une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire vous propose d'allouer une subvention de **110 000 € pour l'exercice 2024** (+ 5,7 % par rapport à l'année précédente) au CCAS de la Commune de Lorette.

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

1. **de verser** au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Lorette, une subvention de 110 000 € pour l'année 2024 ;
2. **d'imputer** la dépense au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SPORTIVES, SOCIALES ET SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire vous rappelle que les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

- **une subvention de fonctionnement** : cette subvention est une aide financière de la Commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.

- **une subvention dite exceptionnelle ou événementielle** : cette subvention peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière. Celle-ci ne sera versée qu'après la réalisation de l'action

concernée et sur présentation de justificatifs (factures, rapport d'activité, etc.).

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la Commune. Elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901 ou une coopérative scolaire ;

- Avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la

commune de Lorette ;

- Avoir des activités conformes aux critères de la Commune ;

- Avoir présenté une demande conformément aux dispositions prévues dans le formulaire de demande de subvention;

- Depuis 2022, avoir signé un contrat d'engagement républicain.

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Monsieur le Maire rappelle que si des membres du Conseil Municipal sont membres des bureaux ou même simple adhérents des associations, pour lesquelles des subventions sont présentées au vote, ils ne pourront pas prendre part aux votes, conformément à des jurisprudences récentes. S'ils le font, cela sera à leur risque et périls à titre individuel.

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE L'ENSEIGNEMENT

	MONTANT PROPOSÉ EN 2024	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2023
Arabesque - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Jeunesse Au Plein Air - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Lire et faire lire - fonctionnement	132,00 € 132,00 €	132,00 € 132,00 €
Studio Corps etJazz - fonctionnement	120,00 € 120,00 €	120,00 € 120,00 €
Association Sportive du CES Exbrayat - fonctionnement	120,00 € 120,00 €	120,00 € 120,00 €
CERPI - fonctionnement	135,00 € 135,00 €	133,50 € 133, 50 €
BTP CFA Loire - fonctionnement 50€ / apprenti	400,00 € 400,00 €	400,00 € 400,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône - fonctionnement 50 €/apprenti	0,00 € 0,00 €	50,00 € 50,00 €
FCPE (Lorette) - fonctionnement	615,00 € 615,00 €	615,00 € 615,00 €
Université pour Tous - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Dictée en fête - fonctionnement	160, 00 € 160,00 €	160, 00 € 160, 00 €
Parents d'élèves du CES Exbrayat - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
EMAS LORETTE - fonctionnement	2 500,00 € 2 500,00 €	2 500,00 € 2 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 Abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

	MONTANT PROPOSÉ EN 2024	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2023
Le Sporting Club de la Grand-Croix / Lorette - fonctionnement - contractuelle non formalisée (<i>licenciés - 18 ans</i>) - frais d'arbitrage (<i>25% des dépenses - sur justificatifs</i>) - formation éducateurs (sur justificatifs)	3 921,40 € 1 951,60 € 739,80 € 750,00 € 480,00 €	4 091, 40 € 1 951,60 € 739,80 € 600,00 € 800,00 €
L'Union Cyclo du Gier - fonctionnement	373,00 € 373,00 €	373,10 € 373,10 €
La Société de Chasse de Lorette - fonctionnement	258,30 € 258,30 €	258,30 € 258,30 €
Quadratur - fonctionnement	559,00 € 559,00 €	559, 00 € 559, 00 €
Le Tennis Club de Lorette - fonctionnement - contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>)	1 425,90 € 1 234,10 € 191,80 €	1 211,30 € 1 033,20 € 178,10 €
Judo Club Loretane - fonctionnement - contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>)	2 959,50 € 2 123,80 € 835,70 €	2 902,10 € 2 066,40 € 835,70 €
Les Edelweiss de Lorette - fonctionnement - contractuel (<i>-18 ans</i>)	1 274,60 € 918,40 € 356,20 €	850,60 € 631,40 € 219,20 €
Karaté Club Lorette - fonctionnement - contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>) - formation juges (<i>sur justificatifs</i>)	1 189,80 € 861,00 € 328,80 €	1 332,20 € 889,70 € 342,50 € 100,00 €
Le Basket club de Lorette - fonctionnement bureau (<i> bénévoles + Licenciés</i>) - contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>) - frais d'arbitrage (<i>25% des dépenses - sur justificatifs</i>) - subvention formation	2 623,30 € 1 119,30 € 274,00 € 750,00 € 480,00 €	2 092,20 € 1 004,50 € 287,70 € 500,00 € 300,00 €
BMX Club Vallée du Gier - fonctionnement - contractuelle non formalisée (<i>-18 ans</i>)	441,60 € 373,10 € 68,50 €	441,60 € 373,10 € 68,50 €
Prévention routière -fonctionnement		200, 00 € 200, 00 €
La Pétanque Lorettoise - fonctionnement	472,00 € 472,00 €	472,00 € 472,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

LES ASSOCIATIONS SOCIALES

	MONTANT PROPOSÉ POUR 2024	MONTANT ATTRIBUÉ EN 2023
ADMR Vallée du Gier - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	0,00 € 0,00 €
Solidarité Femmes Loire SOS Violences conjugales - fonctionnement		150,00 € 150,00 €
Banque Alimentaire de Saint-Etienne - fonctionnement	350,00 € 350,00 €	350,00 € 350,00 €
Amicale des donateurs de sang bénévoles de Lorette - fonctionnement - subvention exceptionnelle	150,00 € 150,00 €	800,00 € 200,00 € 600,00 €
SOS Amitié - Région de Saint-Etienne - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
EURECAH 42 ^e Rugissant - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
FNATH - Section de La Grand' Croix Lorette - Saint Paul en Jarez - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Association Vie libre - Rive de Gier - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
As de Trèfle - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
LOIRE ALZHEIMER - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
Les restos du Cœur - fonctionnement	200,00 € 200,00 €	200,00 € 200,00 €
Aide alimentaire lorettoise - fonctionnement	560,00 € 560,00 €	800,00 € 800,00 €
Centre Léon Bérard - fonctionnement		150,00 € 150,00 €
PRISME 21 - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	0,00 € 0,00 €
Centre Social les Couleurs du Monde (pour information – PAS DE VOTE) - fonctionnement - plafond maximum - Sous réserve de respect de la convention d'objectifs	16 320,00 € 16 320,00 €	11 320,00 € 11 320,00 €
Crèche Coline et Colas (pour information – PAS DE VOTE) - convention pluriannuelle d'objectifs (maximum)	58 100,00 € 58 100,00 €	74 200,00 € 74 200,00 €
Dynamic Club - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Anciens Combattants et victimes de guerre - fonctionnement - subvention exceptionnelle	175,00 € 175,00 €	625,00 € 175 000 € 450,00 €
Souvenir Français -Section Cantonale - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
Amicale des anciens Résistants du Gier - fonctionnement	175,00 € 175,00 €	175,00 € 175,00 €
Résurgence Transhépaté - fonctionnement	100,00 € 100,00 €	100,00 € 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

LES ASSOCIATIONS SCOLAIRES

Monsieur le Maire vous précise que malgré la crise inflationniste exceptionnelle impactant directement les comptes des collectivités territoriales, il propose cette année de maintenir les bases de calcul servant à déterminer le montant des subventions allouées aux écoles publiques et privées de la Commune.

Les sommes attribuées ou prises en charge directement par la Commune sont définies pour l'année scolaire 2024-2025 sur la base des effectifs connus à la rentrée scolaire. Elles seront versées à l'association éducative et culturelle Jean de la Fontaine, à l'ADLE Marie Curie, à l'OGEC Notre Dame sous forme de subventions ou directement prises en charge par le budget général de la Commune en ce qui concerne les écoles publiques uniquement, jusqu'à concurrence des forfaits définis ci-dessous.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'attribuer pour l'année scolaire 2024-2025 les subventions suivantes dans le tableau ci-après.
2. d'imputer au budget général ces mouvements financiers.

	PROPOSITION 2024-2025
ADLE Ecole Jean de la Fontaine	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	4 233,87 €
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève
Fournitures scolaires	31,85 € / élève
ADLE Ecole Marie CURIE	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	1 943,10 €
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève
Arbre de Noël (<i>sur justificatifs</i>)	11,26 € / élève
Fournitures scolaires	25,45 € / élève
OGEC de l'école Notre Dame (hors subvention du contrat d'association)	
Classes vertes ou de neige ou sortie à la journée (<i>sur justificatifs</i>)	
- Primaire	1 661,40 €
- Maternelle	999,00 €
Arbre de Noël des enfants scolarisés en maternelle (<i>sur justificatifs</i>)	11,26 € / élève
Opération "spectacles" (<i>sur justificatifs</i>)	8,77 € / élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS THÉÂTRE DEMANDE DE SUBVENTION À SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE (MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT)

VU la délibération du conseil municipal numéro 2001-949 du 4 septembre 2001 concernant l'acquisition d'un tènement immobilier à la SA Lyonnais et Forez au 11 rue Adèle Bourdon ;

VU l'acte de donation du diocèse au prix symbolique de zéro euro et quinze centimes, fait le 14 octobre 2022 pour Monsieur Gérard TARDY, Maire de Lorette et le 5 novembre 2002 pour Monsieur Martin, Président du Conseil d'Administration de la société anonyme immobilière – Lyonnais et Forez, à la Mairie de Lorette dans le bureau de Monsieur le Maire au pouvoir de Me NAACKÉ, notaire à Rive-de-Gier, chargé des formalités et en l'étude de Me BEN HAIM pour Monsieur Martin.

Publié et enregistré à la conservation des hypothèques de St Etienne 2^e bureau le 16 janvier 2003 ;

VU l'étude de diagnostic-faisabilité réalisée au premier semestre 2022 de l'ancienne salle du Foyer, sis 11 rue Adèle Bourdon ;

CONSIDÉRANT un besoin non satisfait en termes d'équipement culturel sur la commune.



Monsieur le Maire vous rappelle que le plan de mandat 2020-2026 prévoit la réalisation d'un investissement important afin de construire un nouveau théâtre à Lorette ; investissement lourd pour le budget communal. Son implantation est située sur la parcelle H77, propriété de la commune et contenant la salle du Foyer, ancien cinéma et la salle d'animation paroissiale appartenant historiquement au Diocèse, au 11 rue Adèle Bourdon. C'est par acte de donation à la Ville de Lorette que cette dernière en est devenue propriétaire sous réserve que



ce bien reste et demeure à l'usage de la Culture au service des familles.

Depuis 1990, la Mairie a poursuivi le projet de réhabiliter la salle existante afin de réaliser une salle de spectacle à la hauteur de la riche saison culturelle lorettoise (théâtre, concerts, festivals...).

Jusqu'à présent, la saison culturelle est programmée dans la salle multifonctions L'Écluse. Cet équipement est situé à quelques centaines de mètres du futur théâtre. Pour ces spectacles, elle dispose d'une tribune télescopique permettant d'accueillir jusqu'à 300 spectateurs, avec un complément de places possible par l'apport de chaises devant l'espace scénique démontable. Induisant des charges de travail récurrentes, la jauge maximum étant régulièrement atteinte. Résultat d'une programmation attractive qui attire un large public.

De plus, l'exploitation de la salle de L'Écluse nécessite une mise en œuvre logistique importante avec une manutention lourde (montage/démontage) avant et après chaque spectacle en raison de sa polyvalence pour l'accueil d'activités à vocation sportive. Au final, elle est donc

très utilisée, tant pour la culture que par les clubs sportifs et également par les scolaires.

Le but de construire un théâtre à Lorette outre sa finalité de divertir un public, permettra la mise en relation entre les spectateurs, les acteurs et l'environnement scénique. Cet équipement culturel favorisera des échanges, véritables sources d'épanouissement, contribuant à l'éducation de l'individu.

La culture et le théâtre en particulier se positionneront donc comme un vecteur de citoyenneté pour les Lorettois et la population du bassin de vie de la vallée du Gier, de ses contreforts que sont le massif du Pilat et les monts du Lyonnais.

Les associations culturelles, l'école de musique ainsi que les écoles élémentaires et maternelles pourront disposer d'un outil afin de mettre en lumière et montrer le travail qui a été fait en cours d'année.

Des projections de films ainsi que des conférences trouveront là, un lieu d'expression en partenariat avec la médiathèque de Lorette.

Le projet de nouveau théâtre passe par deux étapes :

- Une démolition précédant la construction et visant fonctionnalité et respect des normes (structurelle, thermique, sécuritaire...). La phase de déconstruction permettra de réemployer des matériaux ou matériels dans l'optique de revaloriser les ressources, leur donner une seconde vie et ainsi éviter une forme de gaspillage.

- La seconde phase de ce projet recherchera à employer des matériaux renouvelables, moins énergivores et peu polluants afin de répondre aux contraintes climatiques. Les questions de renaturation du sol, la sobriété énergétique, et de la gestion des eaux pluviales à la parcelle seront pris en compte.

Cette action trouve son fondement suite à l'étude de diagnostic-faisabilité réalisée au premier semestre 2022 de l'ancienne salle du Foyer qui a démontré les difficultés (techniques, financières, règlementaires et d'adaptation fonctionnelle) et induisant pour la commune d'acter la construction d'un théâtre, nouveau.

La salle devra offrir une jauge de 550 places assises dans d'excellentes conditions de confort et un équipement scénographique permettant l'accueil et l'organisation de spectacles d'art vivant (théâtre, musique, humour, danse...). Toute la diversité et la richesse culturelle de niveau professionnel ainsi que des projections de qualité de type 2K.

L'avant-projet sommaire de cet équipement est basé sur une surface utile de 1 375 m², avec une véritable agora, espace d'accueil, de réception mais aussi de gestion administrative comme la billetterie. Une salle de spectacle de 440m² prolongée par une zone technique de stockage et de gestion des besoins des artistes, tels que les loges et de catering : un espace de stationnement pour 250 places est inscrit au programme.

Monsieur le Maire vous précise que ce projet se réalisera sur trois exercices budgétaires, de 2023 à 2025 et présente un investissement prévisionnel éligible total de 4 890 487,80 € HT.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2023-10-107 en date du

30 octobre 2023, la Commune avait décidé l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain 2022-2026 équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues).

Monsieur le Maire vous précise que Saint-Etienne Métropole l'a sollicité pour que la délibération approuvée mentionne bien le montant du coût HT du montant des travaux éligibles soit 4 890 487, 80 € HT et le montant sollicité pour le fonds de concours qui ne peut dépasser 2 155 893,90 €

Monsieur le Maire vous propose de l'autoriser à solliciter une aide financière de 2 155 893, 90 € HT auprès de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain 2022-2026 pour le projet de théâtre d'un coût de 4 890 487, 80 € HT. La participation de la Commune de Lorette, maître d'ouvrage est de 2 734 593, 90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

RYTHMES SCOLAIRES

À PARTIR DE LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025



Monsieur le Maire vous rappelle que depuis la rentrée scolaire 2014-2015, les écoles publiques de la Commune de LORETTE ont été contraintes d'adopter de nouveaux rythmes scolaires imposés par le Ministère de l'Éducation Nationale qui ont été fixés à 4 jours et demi par semaine.

Par décret n°2017-1108 le 28 juin 2017, le ministère de l'Éducation nationale avait autorisé les communes à recourir à la semaine de 4 jours dans leurs écoles publiques.

Par délibérations en date du 30 juin 2017 et du 27 mai 2021, le Conseil Municipal avait décidé de solliciter une dérogation à l'organisation initiale dès la rentrée de septembre 2017 avec de nouveaux rythmes scolaires établis sur 8 demi-

journées réparties sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires suivants : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Monsieur le Maire précise que le conseil d'école de l'école Marie Curie, et celui de Jean de la Fontaine avaient émis un avis favorable à la majorité. La Mairie de LORETTE avait remis de son côté un questionnaire à chaque parent d'élèves. Sur 244 questionnaires reçus, 226 montraient un avis favorable, 16 contre et 2 ne se prononçaient pas. Il est précisé que sur la circonscription de Saint-Chamond, toutes les communes avaient opté pour le régime dérogatoire à 4 jours.

Par courrier en date du 13 décembre 2023, Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique que cette dérogation parvient à échéance à la fin de cette année scolaire 2023-2024. Les municipalités peuvent demander une nouvelle dérogation pour une nouvelle période triennale. Chaque commune doit transmettre au plus tard le 5 avril 2024, sa délibération accompagnée de l'avis des conseils d'école.

Pour être acceptée, la dérogation doit faire consensus entre le conseil municipal et les deux conseils d'école, Marie Curie et Jean de la Fontaine. A défaut, l'organisation dérogatoire à 4 jours ne pourra pas être actée.

Le conseil d'école de Marie Curie s'est exprimé à l'unanimité le 12 février 2024 pour la demande de dérogation à 4 jours par semaine. Le conseil d'école de Jean de la Fontaine du 29 janvier 2024 s'est exprimé à l'unanimité pour cette même demande.

Aussi, Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir l'autoriser à solliciter Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour une dérogation à partir de la rentrée scolaire 2024-2025 et ce pour 3 ans, pour le maintien de rythmes scolaires établis sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, les lundi, mardi, jeudi et vendredi avec les horaires suivants : 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, pour l'ensemble des écoles publiques de la commune de Lorette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE APPEL À PROJET 2024

Monsieur le Maire vous indique qu'un appel à projets pour le fonds interministériel de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a été adressé par Monsieur le Préfet de la Loire pour l'année 2024.

La Commune de LORETTE est notamment éligible au titre du soutien à l'équipement des polices municipales (gilets pare-balles, caméras piétons, et terminaux portatifs de radiocommunication).

Monsieur le Maire indique que la Commune envisage l'acquisition de deux caméras individuelles « piéton » et de deux gilets pare-balles.

Monsieur le Maire vous propose à titre indicatif, un tableau de financement suivant :

	COÛT HT	FINANCEMENT FIPD	COÛT RÉSIDUEL POUR LA COMMUNE
Achat de deux caméras	2 900,09 €	400,00 €	2 500,09 €
Achat de deux gilets pare-balles	1 135,00 €	500,00 €	635,00 €
TOTAL	4 035, 09 €	900,00 €	3 135,09 €

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de répondre à cet appel à projet et vous demande donc de l'autoriser à solliciter une subvention de l'ordre de 900 €, auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2024 pour l'achat de deux caméras piétons et deux gilets pare-balles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

INFO MUNICIPALE

VISITE DE M. ALEXANDRE ROCHATTE PRÉFET DE LA LOIRE

Il n'y a pas à en douter, Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet de la Loire, est un homme de parole.



De gauche à droite : Alexandre ROCHATTE, Gérard TARDY, Dominique SCHUFFENECKER devant le canal de Zacharie

Il avait promis dans son discours devant l'assemblée des Maires de la Loire à Riorges, qu'il viendrait à Lorette pour discuter et voir les dossiers qui touchent à son développement. Il l'a fait le mercredi 21 février dernier, accompagné de son Secrétaire Général, Monsieur Dominique SCHUFFENECKER.

Ce fut l'occasion d'aborder un ordre du jour chargé, dont les dossiers de demande de Déclaration d'Utilité Publique : un pour la Zone d'Activité Concertée de la Côte Granger que nous attendons depuis 2013 et un autre pour permettre de réaliser des logements intrusifs pour les seniors. Sur ce dossier, je remercie M. le Préfet pour la rapidité des réponses favorables de ses services.

La visite de Lorette a commencé par la visite de la réhabilitation du canal de Zacharie. Elle s'est poursuivie au Parc des Blondières. Nous avons pu montrer le bassin de Baignade Naturelle « Arnaud Beltrame » et s'arrêter au passage sur l'arrivée du bief. Ce même bief qui permet d'arroser les légumes des jardins familiaux avec l'eau naturelle de la rivière du Dorlay et qui soulève un énorme problème en cas d'arrêt de sécheresse préfectoral.

Une nouvelle proposition a été présentée pour modifier l'exutoire de ce bief afin de se jeter directement dans la rivière.

Le Maire Gérard Tardy



De nombreux Lorettois sont venus participer au Carnaval

ZOOM EN IMAGES

LE CARNAVAL DE LORETTE

VENDREDI 16 FÉVRIER 2024

UN MOMENT DE FÊTE POUR LES ENFANTS,
DE TENDRESSE POUR LES AÎNÉS...

C'est une tradition à Lorette. A la veille des vacances de février, le service animation de la ville organise plusieurs manifestations pour les enfants mais c'est aussi l'occasion d'égayer le quotidien des pensionnaires de la Résidence «LES RIVES D'OR». Une fois de plus, petits et grands ont vécu un moment chaleureux et convivial. Retour en image sur cette belle journée...

LA RÉSIDENCE « LES RIVES D'OR » DES CHANSONS ET QUELQUES PAS DE DANSE

Les résidents se sont réunis pour l'occasion dans la grande salle pour accueillir la Barquette de Givors.

La fanfare a proposé un répertoire qui a ravi le public : de Line Renaud à Charles Aznavour en passant par Tino Rossi, les résidents ont pu fredonner quelques belles chansons d'antan qui les ont replongés dans des souvenirs de jeunesse.

Certains visages se sont illuminés, des résidents se sont risqués à quelques pas de danse en compagnie de Barbara l'animatrice de la résidence.

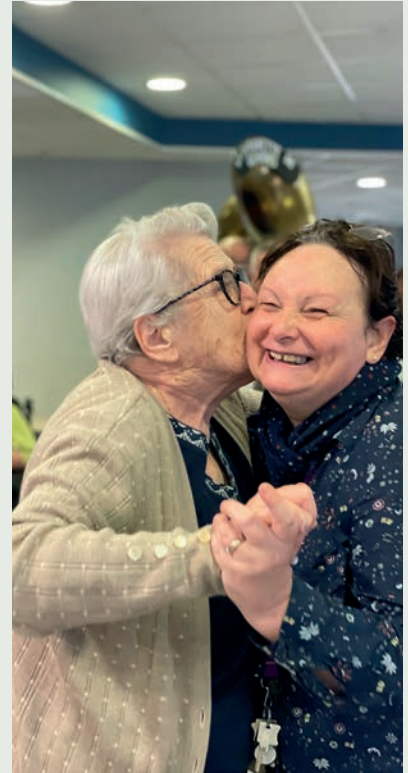
Un moment chaleureux, un moment de partage pour nos aînés !

L'après-midi s'est terminée autour d'une collation.



La Barquette de Givors

Un délicieux moment pour les résidents



L'ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE DES GLADIATEURS ENVAHISSENT LA COUR DE L'ÉCOLE

Les jeunes enfants se sont réunis dans la cour de l'école pour accueillir la troupe *Les Ambianceurs*. Entre émerveillement et étonnement, les plus téméraires se sont risqués à approcher les échassiers. D'autres ont préféré rester à proximité des maîtresses!

Pour cette journée de Carnaval, les petits ont revêtu leurs plus beaux déguisements. La cour était envahie de

princesses, d'indiens et bien d'autres personnages...

Pour ce moment festif, la crèche Coline et Colas est venue à l'école afin que les enfants puissent aussi profiter de la fête.

C'est aussi l'occasion pour les plus grands de la crèche de découvrir l'école, de partager un moment avec de nouveaux copains!



Ambiance festive !



La crèche Coline et Colas à l'école



Les Ambianceurs

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE DE LA BONNE HUMEUR, DES RIRES ET DE LA DANSE !



Les enseignants ont apprécié ce moment de détente.

L'ambiance était très festive à l'école élémentaire !

Enseignants et élèves se sont costumés pour l'occasion.

La troupe de gladiateurs a déambulé dans la cour et dansé avec les enfants pour leur plus grand plaisir.

Les parents étaient aussi présents. Ils avaient préparé quelques bûgnes, crêpes et autres douceurs. Ils ont aussi offert des boissons aux enfants.

A la veille des vacances les enfants ont beaucoup apprécié cette journée de fête.

De très beaux déguisements !



Les Ambianceurs (NKP Productions)



Les enfants défilent dans la cour de l'école au rythme de la musique.



Des robots surprenants attendaient les enfants à la sortie de l'école !

M. Carnaval

A la sortie de l'école, les enfants ont défilé dans les rues de Lorette pour accompagner M. Carnaval à son bûcher !

Parents et enfants étaient nombreux pour ce moment qui annonce la fin de l'hiver et l'approche du printemps.

Les festivités se sont poursuivies sur la place du III^e Millénaire où d'autres animations attendaient les enfants.





Les seniors ont dansé au rythme de l'orchestre «Les Poulakis»



ZOOM / CCAS

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

ORGANISÉES PAR LE C.C.A.S.

POUR LES SENIORS (PLUS DE 65 ANS)

Les seniors avaient le choix entre le goûter-spectacle ou le repas dansant. Les deux propositions ont été fortement appréciées.

Le jeudi 14 décembre 2023, le spectacle a rencontré un très vif succès. Pour l'occasion, le C.C.A.S. avait fait venir la troupe Glossy Cabaret. Le spectacle a réuni plus de 210 personnes (contre 185 en 2022) à la salle de l'Ecluse. Les convives ont pu voir une belle revue dans la plus pure tradition parisienne, avec un spectacle haut en couleurs et en émotions ! Certains sont même montés sur scène avec les danseuses de French Cancan ! Lors des entractes, l'auditoire a même pu apprécier les tours d'un magicien!

Ensuite le dimanche 17 décembre s'est tenu le repas dansant. Le traiteur « Traiteur et Saveurs Sylvain Mollon » de Saint-Just Saint-Rambert a régalé les papilles avec un repas préparé à base de produits du terroir. Puis nos aînés ont pu danser tout l'après-midi, emmenés par le groupe musical « Les Poulakis ». Ils ont enflammé la piste de danse et joué tous les styles musicaux pour le plus grand plaisir de tous ! Nous avons pu compter sur la présence de 136 personnes (contre 129 en 2022).

Aux personnes qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas participer au repas dansant offert par la commune, le C.C.A.S. a distribué les bons de contribution. Au total, ce sont 799 carnets de 5 bons

à 6 € (contre 773 en 2022) qui ont été distribués, soit un montant total de 23 970 €. Ces bons de contribution permettent aux bénéficiaires de faire leurs courses dans les commerces Lorettois notamment.

Pour terminer, la commune n'a pas oublié ses aînés qui sont placés en institution. Nos élus lorettois ont eu le plaisir d'aller à leur rencontre sur tout le territoire (Grand-Croix, L'Horme, Saint Etienne, Firminy...) afin de leur remettre un des 120 colis de Noël qu'ils avaient préparés.

Comme vous pouvez le constater, le CCAS a tenu à organiser des fêtes de fin d'année identiques à celle des années précédentes, ceci malgré la sévérité des hausses financières qu'il a dû supporter pour organiser ces festivités en 2023.

Malheureusement, nous le sentions arriver, avec les augmentations diverses et variées des charges que la ville de Lorette subit comme tout un chacun ! Ceci aggravé par les coupes sombres budgétaires de nos recettes provenant de l'Etat, nous rentrons dans des périodes de plus en plus difficiles sur un plan financier. Sans supprimer les services et les aides offertes par le CCAS, des diminutions progressives interviendront à partir de cette année 2024.

Virginie Kergot - Maire Adjointe



L'équipe municipale à la tête du CCAS accueille les convives



Des danseuses de cabaret extraordinaires

DEMANDEURS D'EMPLOI ET ÉTUDIANTS

LE CCAS VOUS ACCOMPAGNE

Tout au long de l'année, le CCAS propose aux Lorettois en recherche d'emploi, d'intégrer l'équipe technique de la ville pour des missions ponctuelles.

LA BOURSE DE BALAYAGE

Pendant les vacances scolaires, le CCAS (en partenariat avec CONVERGENCE) peut vous offrir une activité rémunérée.

La bourse de balayage : un coup de pouce pour se faire un salaire d'appoint !

Vous êtes domicilié(e) à Lorette ?

Vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e) ?

Vous êtes demandeur d'emploi ?

Vous avez 16 ans ou plus ?

Vous souhaitez travailler pendant les vacances ?

La bourse de balayage...
c'est pour vous !

OÙ S'INSCRIRE ?

En mairie, au bureau du CCAS, les jeudis de 10h à 12h ou sur rendez-vous. Vous obtiendrez tous les renseignements utiles (conditions d'emploi, horaires, etc).

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, de votre carte vitale et de votre livret de famille. Attention : seuls les originaux sont acceptés, les documents sur portable ne sont pas autorisés.

POUR LES ÉTUDIANTS

VACANCES SCOLAIRES

Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE !

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS POUR JUILLET ET AOÛT 2024

vendredi 14 juin 2024

LES CHANTIERS ÉDUCATIFS : JEUNES, NE RESTEZ PAS INACTIFS !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lorette, en partenariat avec l'association d'insertion « CONVERGENCE » et le département de la Loire, reconduira cette année encore le dispositif appelé « Chantiers éducatifs ».

Cette mesure mise par l'Etat à la disposition des collectivités, des associations de prévention, des structures jeunes, de la protection judiciaire de la jeunesse a pour objectif d'inscrire des jeunes dans un projet éducatif individuel et leur permettre d'accéder à des travaux non qualifiés et non dangereux afin d'obtenir une rémunération pour financer un projet.

Comme les années précédentes, ces chantiers éducatifs seront réalisés au cours de l'été 2024, à raison de 400

heures de travail.

Lorette et le département de la Loire contribuent chacun en ce qui les concerne à raison de 50 % du coût total.

L'association « CONVERGENCE » assure la gestion administrative (contrats de travail, fiche de paie), fournit gratuitement à chaque jeune un équipement adapté (chaussures de sécurité par exemple).

Si vous habitez Lorette et que vous avez entre 16 ans et 25 ans... vous pouvez demander votre inscription en mairie, au C.C.A.S. les jeudis de 10h à 12h.

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, de votre carte vitale et de votre livret de famille. Attention : seuls les originaux sont acceptés, les documents sur portable ne sont pas autorisés.



CCAS 2023 EN CHIFFRES

TICKETS-TAXIS À 5€

1416 tickets pour 27 seniors soit 7080 €

LA « SEMAINE BLEUE »

90 participants

FESTIVITÉS DE NOËL

■ Bons de contribution

799 bénéficiaires (à partir de 65 ans)

■ Familles en difficulté bénéficiaires des bons de contribution

10 familles

■ Spectacle Cabaret

212 personnes

■ Repas de Noël et après-midi dansante avec orchestre

136 personnes

■ Personnes âgées en maisons de retraite ou en EHPAD

117 (Résidence LES RIVES D'OR : 73 / autres communes : 44)

BUDGET 2023 : 40 737 €

BOURSE DE BALAYAGE

Activité réservée à des personnes en insertion professionnelle ou à des étudiants pendant les vacances scolaires.

80 bénéficiaires / 3 658 heures (56 hommes – 24 femmes).

BUDGET 2023 : 66 880 €

CHANTIER ÉDUCATIF.

Activité renouvelée et co-financée à raison de 50 % par le Conseil Départemental, soit une dépense pour 400 heures de travail en juillet.



REPAS DE NOËL DE L'ADAPEI DU BONHEUR, DES SOUIRES ET DE LA JOIE !

Le 17 décembre 2023, a eu lieu le repas de Noël de l'ADAPEI à la salle Jean Rostand. Maud PITZALIS représentait le président du C.C.A.S., Gérard Tardy, Maire de Lorette.

Les organisateurs avaient décoré la salle avec soin et ont accueilli les convives avec beaucoup de bienveillance et de gentillesse. La joie de partager ce doux moment se lisait sur tous les visages.

Les tables étaient bien décorées. Le repas était excellent avec un service au top ! L'ambiance était au rendez-vous

grâce à Jo GOY et son orchestre qui ont proposé des musiques entraînantes pour le bonheur de tous.

Cette communion de personnes différentes était magique.

Un grand merci à l'association pour ce joli moment de partage.



ADMR CHANGEMENT D'ADRESSE

Depuis le 1^{er} octobre, l'ADMR Vallée du Gier a investi ses nouveaux locaux au 27 avenue Pasteur à l'Horme. Elle a profité de ce nouveau départ pour étoffer son équipe de bénévoles.

En effet, l'ADMR s'appuie sur la présence et la collaboration entre bénévoles, ayant la connaissance et une ouverture au tissu local, salariés et clients : son « TRIANGLE D'OR ».

L'association ADMR Vallée du Gier accompagne :

- des clients fragiles (personnes âgées ou handicapées), dans leurs actes quotidiens, dans le respect de leur vie privée,

ce qui leur permet de rester chez eux ;

- des familles dans un soutien à la parentalité.

L'ADMR Vallée du Gier exerce son activité sur les communes de l'Horme, Lorette, La Grand' Croix, Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint Joseph, La Vallée en Gier, Saint-Paul en-Jarez, Sainte-Croix en Jarez, Farnay, Chateauneuf, Tartaras et Dargoire.



ADMR

- 27 venue Pasteur - 42152 L'Horme
- Tél : 04 77 22 11 53
- Mail : mslhorme@fede42.admr.org

OUVERTURE AU PUBLIC

- **Mardi et vendredi** : de 9h15 à 13h et de 13h30 à 16h
- En dehors de cette permanence hebdomadaire, vous pouvez nous joindre par téléphone ou par mail.

ENFANCE ET PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP



ENTRETIEN DE LA MAISON



SERVICES ET SOINS AUX SENIORS



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GRAND'CROIX ET DES ENVIRONS VOYAGES 2023

Lors de l'assemblée générale des Anciens Combattants de février 2024 les participants ont loué le dynamisme de l'Amicale des Combattants de la Grand' Croix.

Effectivement en juin nous sommes allés en Ardèche sur les traces de Jean Ferrat avec un repas à Vals les Bains suivi d'une visite d'Entraigues.

Au mois d'octobre nous sommes partis 4 jours en Espagne à Playa de Aro. Nous avons suivi la route panoramique de la Côte Sauvage ; ensuite une balade dans Lloret de Mar et dégustation dans une bodega.

Le 3^e jour nous avons embarqué sur un bateau pour visiter le parc naturel des Iles Medas.

Sur la route du retour, nous avons fait un arrêt à la Jonquera avant de regagner nos foyers.

Nous prévoyons également une journée pour voir les murs peints de Lyon avec une mini-croisière sur la Saône.



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

■ Mme Marcelle Subert

Tél : 06 21 65 75 03

LE DYNAMIC CLUB

TOUJOURS DE LA BONNE HUMEUR !

Nous avons commencé l'année avec le tirage des rois. Le 4 février, il y avait une belle ambiance, salle de l'Ecluse, avec notre thé dansant. Les participants étaient venus nombreux pour danser au rythme de la musique de l'orchestre « Les Poulakis ». Le trimestre s'est poursuivi le 15 février avec Mardi gras, puis le 9 mars avec loto familial qui a remporté un vif succès, salle Jean Rostand.

Les animations à venir :

- > **SORTIE DANSANTE À LA SAUZÉE** animée par Nicolas, le 11 avril ;
- > **REPAS DE LA FÊTE DES MÈRES**, le 30 mai ;
- > **SORTIE ANNUELLE** fin juin (celle-ci reste à définir).

Le Dynamic Club est toujours aussi actif. Nous vous invitons à nous rejoindre, le jeudi après-midi pour des jeux. Nous sommes d'ailleurs ravis car nous avons accueilli cette année de nouveaux adhérents.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

DON DU SANG

NE BAISSONS PAS LES BRAS !

Donner son sang et/ou ses organes, c'est toujours un acte indispensable à tant de malades et il reste bénévole, anonyme, gratuit et volontaire.

LA COLLECTE DU 2 FÉVRIER

Lors de la collecte organisée à Lorette le 2 février dernier, 70 donneurs (7 premiers dons) ont répondu à notre appel et aux attentes des malades. Ce résultat nous encourage et nous disons en notre nom, au nom des équipes de l'Etablissement Français du Sang et au nom des receveurs un immense MERCI.

La collation proposée après votre don

LA FÊTE DES LUMIÈRES

A l'occasion de la Fête des Lumières, hot-dogs et vin chaud sont proposés à 1€ (prix extrêmement bas en regard des tarifs habituellement pratiqués). Comme chacun d'entre nous en ces temps difficiles, l'Amicale se doit d'honorer, malgré un prix défiant toute concurrence, le paiement des matières premières et/ou matériels fournis par notre partenaire.

C'est pourquoi, le bureau de l'Amicale envisagerait à l'avenir de majorer les tarifs qui seront définis par les membres du bureau.

a connu un très grand succès. Préparée comme nous l'avions demandée par Monsieur et Madame Thonnerieux, traiteurs de Lorette et par notre nouveau boulanger (Boulangerie du To-tem).

Comme toujours dans la mesure du possible, nous privilégions les commerçants lorettois.

Pour dissiper tout malentendu, consignes ont été données aux bénévoles de l'Amicale pour qu'en 2023, 1 verre de vin chaud soit servi gratuitement et uniquement aux résidents de l'EHPAD "Les Rives d'Or" (ex. Résidence Partage) de Lorette.

Si l'Amicale maintenait sa participation aux animations du 8 décembre, cette disposition ne sera pas renouvelée en 2024.

Merci de votre compréhension.

La Présidente, les bénévoles de l'amicale des donneurs de sang de Lorette



LES RIVES D'OR DES ANIMATIONS POUR LES AÎNÉS

À l'EHPAD Les Rives d'Or, diverses activités sont réalisées tout au long de l'année, en voici un aperçu au cours de ces 3 derniers mois.

Nous avons fêté la Chandeleur et avons passé un agréable moment, où les résidents ont pu déguster des crêpes accompagnées d'un verre de cidre.

Des repas à thème sont régulièrement organisés, comme récemment : l'Espagne. Ainsi nous avons pu déguster une bonne paëlla concoctée par nos chers cuisiniers, ce qui permet aux résidents de partager coutumes et traditions.

Nous avons également reçu la visite des enfants de la crèche Coline et Colas pour célébrer le Carnaval.

Ces moments intergénérationnels qui se font régulièrement, sont très appréciés par nos aînés qui attendent avec impatience la venue des enfants.

Puis, les élèves des classes CE1/CE2 de l'école Jean de La Fontaine sont venus à nous à l'occasion d'un loto organisé par la résidence.

Enfin, pour finir le mois de février, nous avons accueilli la troupe du Carnaval de Lorette qui a fait le déplacement jusqu'à nous afin que chacun puisse passer l'après-midi en musique.



AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
- Tél : 06 16 39 91 28

7 186 kg
de denrées
distribuées en 2023



AIDE ALIMENTAIRE BILAN 2023

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre Association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

En 2023, nous avons aidé 18 familles soit 32 personnes. Nous leur avons distribué **7 186 kg de denrées** diverses provenant de la Banque alimentaire de Saint-Etienne, pour une valeur mercuriale de 26 166 € dont une partie (1161kg) a été financée par l'Union européenne (FEAD).

Le nombre de passages des bénéficiaires (somme des personnes inscrites ayant bénéficié de la distribution de produits au cours de l'année 2023) a été de 289.

Nous remercions le magasin Carrefour-Market implanté sur notre commune

qui est aussi notre partenaire et nous fait don d'une partie de ses invendus ce qui nous permet de bien compléter nos distributions (451 kg en 2023).

Un grand merci à la municipalité, à tous nos donateurs, particuliers et divers magasins ainsi qu'au CCAS qui nous aident et encouragent ainsi tous nos bénévoles dans cette action d'aide aux personnes les plus démunies d'entre nous sur la commune.

**BONNES FÊTES DE PÂQUES
DE TOUTE NOTRE EQUIPE !**



ESPACES CITOYENS

- Salle Marguerite Meunier
Rue Saint-Joseph - 42 420 Lorette

PERMANENCES

- **Mardi** : 2^e mardi du mois à 19h
- **Vendredi** : 4^e vendredi du mois à 19h



ESPACES CITOYENS

CONFÉRENCE : LE FRELON ASIATIQUE

Mardi 13 février, l'association recevait François-Marie Larrousturou apiculteur passionné, un des organisateurs de la lutte contre le frelon asiatique prédateur des abeilles sur les douze communes de la moyenne Vallée du Gier.

DÉCOUVERTE DU FRELON ASIATIQUE

M. Larrousturou a présenté le frelon asiatique, un insecte invasif foudroyant pour les abeilles et l'être humain, ses nids primaire et secondaire, son impact sur les pollinisateurs, la biodiversité et sur l'être humain. Il a expliqué comment le différencier et comment le piéger. Il a lancé un appel à la mobilisation générale

face à une espèce au développement exponentiel.

C'est ainsi que quatre citoyens ont rejoint la campagne de piégeage printanier.

L'association s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires à qui veut se joindre à cette lutte.

LES INITIATIVES À VENIR

- 22 MARS : Raccouragement antigaspi
- 9 AVRIL : Répar'vélo
- 26 AVRIL : Activités récréatives
- 14 MAI : Fresque du Climat (comprendre le dérèglement climatique)
- 24 MAI : Répar'vélo
- 11 JUIN : Atelier 2 Tonnes (agir contre le dérèglement climatique)
- 28 JUIN : Connaître l'ambrosie (plante hautement allergisante)

L'association **ESPACES CITOYENS** a pour objectif le partage de savoir et de savoir faire dans la convivialité. Vous êtes les bienvenus !



SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès -
42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30
- **Samedi** : de 9h à 12h
(1^{er} samedi du mois)



LE SECOURS POPULAIRE

UNE BOUTIQUE SOLIDAIRE QUI FONCTIONNE BIEN

La renommée du local de Lorette n'est plus à faire et les nouveaux clients originaires de la vallée du Gier sont de plus en plus nombreux ! Ils apprécient la qualité, la variété, le prix modique des articles proposés, dans une ambiance chaleureuse..

Pour mieux répondre aux besoins de tous, nous assurons désormais une nouvelle permanence les 1^{ers} samedis du mois de 9 h à 12 h.

Nous avons aussi revu l'aménagement du local afin de proposer une meilleure présentation des différents articles.

Notre rayon jouets est plus limité à cette période de l'année mais il reste encore quelques jeux, livres, CD et puzzles qui peuvent occuper les enfants tout en les éloignant des écrans !

Dès maintenant, si vous êtes lorettois, vous pouvez vous manifester auprès de notre bureau pour obtenir éventuellement une aide pour les vacances ou une activité de loisir.

Si les vacances sont encore loin, le printemps, lui, est précoce cette année ! Alors, n'hésitez pas, venez nous rencontrer, vous ferez sûrement une bonne affaire tout en œuvrant pour plus de solidarité dans notre commune et hors de nos frontières.

A bientôt



Le goûter de Noël



La galette des rois

ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE



RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

Renseignements et rendez-vous auprès de Elise POINT



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 11h30-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 11h30-12h45

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Lundi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 8h45-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 8h45-12h45

DU CHANGEMENT AU RELAIS PETITE ENFANCE

Nous vous l'avions annoncé le trimestre dernier. Maud Saby a pris la direction du Pôle Jeunesse. Elise Point prend sa succession et devient responsable du Relais Petite Enfance. Tous ces changements se sont faits sans impacter le fonctionnement du Relais. Les enfants et les assistantes maternelles ont pu profiter des différentes activités au fil du calendrier.

AU REVOIR MAUD, BONJOUR ÉLISE

SURPRISE POUR MAUD SABY

Le 8 décembre dernier, les assistantes maternelles ont fait une surprise à Maud Saby, leur responsable RPE, pour son départ.

Elles l'ont remerciée pour toutes ces années où elle les a accompagnées,

soutenues, et surtout supportées !

Elles lui ont souhaité une belle réussite dans ses nouvelles fonctions de directrice du Pôle Jeunesse.

Les assistantes ont aussi souhaité la bienvenue à Elise Point.



BIENVENUE ÉLISE

Elise POINT, la nouvelle responsable du RPE a pris ses fonctions le 19 février 2024. Elle est auxiliaire de puériculture depuis plus de dix ans. Elle a à cœur de relever ce nouveau projet professionnel et d'être présente pour les différents acteurs du relais. Elle est ravie d'intégrer les services de Lorette et remercie Maud Saby de son aide dans sa prise de poste. Elise aura plaisir de vous rencontrer et de vous accompagner. N'hésitez pas à la contacter !

LE RELAIS AU FIL DES SAISONS

NOËL

Le 15 décembre, le Père Noël est venu au RPE. Il a offert des papillotes aux enfants mais aussi aux plus grands ! Il a fait des photos avec tout le monde.

Après ce moment bien intense, en joie et pleurs, nous avons assisté à un spectacle conte en chansons, « La vie ordinaire d'un grand méchant LOUPAPAPOUL ».

Tout le monde a dansé, chanté, et a été ravi de cette matinée.



Le spectacle de Noël

LA GALETTE DES ROIS

Le jeudi 11 janvier, les enfants ont réalisé des galettes des rois, lors de l'activité cuisine. Le lendemain après avoir

confectionné des couronnes, place à la dégustation ! Moment fort apprécié par petits et grands !



Préparation des couronnes



Dégustation

MATINÉE CARNAVAL

Le jeudi 15 février, nous avons fêté Carnaval avec un spectacle sur les émotions intitulé « Qu'est-ce qui t'ÉMEUH? » de La Compagnie *Les Hirondelles*. Deux séances de 50 minutes ont eu lieu afin qu'un maximum d'enfants puisse assister à la représentation de Lesly et Marion !



Carnaval au Relais Petite Enfance

FORMATION RECYCLAGE SST

Le 4 février a eu lieu le recyclage SST pour un certain nombre d'assistantes maternelles. Nous avons la joie de vous informer que toutes ont bien réussi et obtenu leur carte SST.



 monenfant.fr

Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités. Allez y jeter un coup d'œil !



PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**
8h-11h et 13h30 -17h30
- **le vendredi :**
Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

LES SUPERS AGENTS DU PÔLE JEUNESSE

Depuis décembre 2023, le Pôle Jeunesse connaît une restructuration. Afin de vous y retrouver, il nous semble important de vous faire une présentation de la nouvelle équipe.

Au sein même du Pôle Jeunesse, les personnes qui gravitent autour de vos enfants sont nombreuses et leurs fonctions variées : directrices, directrices-adjointes, animateurs, agents d'entretien, agents d'accueil.

Tous participent d'une manière ou d'une autre à la co-éducation de vos enfants, et ont, au même titre que les autres espaces éducatifs (famille et école) la volonté d'aider à grandir sereinement

et d'inculquer les notions du vivre ensemble.

Vous les apercevez, les croisez, parfois échangez avec eux. Ils sont à votre écoute, permettent le dialogue, instaurent un climat de confiance, s'investissent au quotidien et fournissent un travail considérable pour accueillir vos enfants dans d'excellentes conditions. Sans plus attendre, laissez-nous vous présenter l'équipe des supers agents !

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

AGENT 001 - DIRECTRICE



PRÉNOM : **MAUD**
FONCTION : **Directrice titulaire**
ENTRÉE AU PJ : **2006**
DIPLOME : **BAFD**
SIGNE PARTICULIER :
sait relativiser et créer un climat de confiance



AGENT 002 - DIRECTRICE-ADJOINTE



PRÉNOM : **Christine alias KIKI**
FONCTION : **Directrice adjointe titulaire**
Chargée du périscolaire et des vacances
ENTRÉE AU PJ : **1995**
DIPLOME : **BAFD**
SIGNE PARTICULIER : **Très sociable, avenante et à l'écoute... mais attention quand elle fait les gros yeux!**



AGENT 003 - DIRECTRICE-ADJOINTE



PRÉNOM : **CHRISTELLE**
FONCTION : **Directrice adjointe stagiaire**
Chargée des vacances - Référente restauration
ENTRÉE AU PJ : **2020**
DIPLOME : **BPJEPS**
SIGNE PARTICULIER :
persévère dans tout ce qu'elle entreprend
spécialités : les contes et jeux théâtraux



AGENT 004 - DIRECTRICE-ADJOINTE



PRÉNOM : **LAURENCE**
FONCTION : **Directrice adjointe stagiaire**
Chargée des vacances et écoles - Référente 6-8 ans
ENTRÉE AU PJ : **2023**
DIPLOME : **BPJEPS**
SIGNE PARTICULIER :
a beaucoup de mal à rester sans rien faire et passionnée par les loisirs créatifs



LES AGENTS ADMINISTRATIFS

AGENT 005 - AGENT ADMINISTRATIF



PRÉNOM : **JOËLLE**
FONCTION : **Agent administratif titulaire**
Accueil et inscriptions des familles
ENTRÉE AU PJ : **2006**
SIGNE PARTICULIER :
caractérisée par sa gentillesse et sa disponibilité - en toute situation, elle sait rester calme et concentrée



AGENT 006 - AGENT ADMINISTRATIF



PRÉNOM : **CÉLINE**
FONCTION : **Agent administratif titulaire**
Référente CAF
ENTRÉE AU PJ : **2013**
SIGNE PARTICULIER :
les chiffres, c'est clairement son dada !



LES AGENTS D'ENTRETIEN

AGENT 007 - AGENT D'ENTRETIEN



PRÉNOM : **LOBNA**
 FONCTION : **Agent d'entretien polyvalent titulaire**
 ENTRÉE AU PJ : **2015**
 SIGNE PARTICULIER : **travaille sans relâche et ne se ménage pas pour offrir aux enfants un lieu de vie propre et sain**



AGENT 008 - AGENT D'ENTRETIEN



PRÉNOM : **FATMA**
 FONCTION : **Agent d'entretien CDD**
 ENTRÉE AU PJ : **2022**
 SIGNE PARTICULIER : **pleine de peps, elle communique sa joie même dans les moments les plus compliqués**



L'ÉQUIPE D'ANIMATION

AGENT 009 - ANIMATRICE



PRÉNOM : **CHARLINE**
 FONCTION : **Animatrice titulaire Référente 3-5 ans**
 ENTRÉE AU PJ : **2015**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **extrêmement bienveillante, elle sait rassurer et mettre à l'aise les tout-petits**



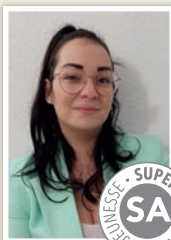
AGENT 010 - ANIMATRICE



PRÉNOM : **LAURA M.**
 FONCTION : **Animatrice stagiaire Référente 3-5 ans**
 ENTRÉE AU PJ : **2019**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **aime papoter avec les enfants et créer un climat « comme à la maison »**



AGENT 011 - ANIMATRICE



PRÉNOM : **Laura D alias LOLO DU BUS**
 FONCTION : **Animatrice titulaire Référente 9-11 et 12-17 ans et transport scolaire**
 ENTRÉE AU PJ : **2014**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **spécialiste de l'organisation des chasses aux trésors et des blagues nulles !**



AGENT 012 - ANIMATRICE



PRÉNOM : **JASMINE**
 FONCTION : **Animatrice CDD polyvalente**
 ENTRÉE AU PJ : **2021**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **une bonne humeur légendaire et un rire que l'on reconnaît parmi tous**



AGENT 013 - ANIMATEUR



PRÉNOM : **YVAN**
 FONCTION : **Animateur titulaire - Référent secteur ado - organisateur restauration scolaire Responsable entretien et sécurité**
 ENTRÉE AU PJ : **2003**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **attention... c'est un grand chambreur ! A prendre que très rarement au sérieux !**



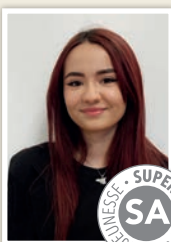
AGENT 014 - ANIMATEUR



PRÉNOM : **TIMOTHY**
 FONCTION : **Animateur saisonnier polyvalent**
 ENTRÉE AU PJ : **2023**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **ce grand bonhomme est resté un grand enfant ! Attention, quand il joue, c'est pour la gagne !**



AGENT 015 - ANIMATRICE



PRÉNOM : **LAURA B.**
 FONCTION : **Animatrice CDD - Référente secteur 6/8 ans - aide au suivi éducatif ado**
 ENTRÉE AU PJ : **2023**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **adepte de la positive attitude ! Se surprend elle-même à avoir des qualités de patience**



AGENT 016 - ANIMATRICE



PRÉNOM : **SANTA**
 FONCTION : **Animatrice CDD - secteur 3-5 ans**
 ENTRÉE AU PJ : **2022**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **toujours de bonne humeur, son rire est plaisant à entendre**



AGENT 017 - ANIMATRICE



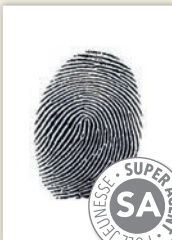
PRÉNOM : **CASSIE**
 FONCTION : **Animatrice CDD polyvalente (périscolaire midi)**
 ENTRÉE AU PJ : **2023**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **pétillante, dynamique et très sportive !**

AGENT 018 - ANIMATRICE



PRÉNOM : **MURIEL**
 FONCTION : **Animatrice titulaire - Référente 9-11 ans et suivi éducatif primaire**
 ENTRÉE AU PJ : **2004**
 DIPLÔME : **CAP PETITE ENFANCE**
 SIGNE PARTICULIER : **au bout de 20 ans, arrive enfin à maîtriser le son de sa voix !**

AGENT 019 - ANIMATEUR



PRÉNOM : **ALEX**
 FONCTION : **Animateur CDD polyvalent - aide au suivi éducatif ado**
 ENTRÉE AU PJ : **2003**
 DIPLÔME : **BAFA**
 SIGNE PARTICULIER : **doté d'un self-control extraordinaire, il sait réagir en toute situation !**

D'AUTRES ANIMATEURS VIENNENT COMPLÉTER NOTRE ÉQUIPE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Et parce que l'éducation se fait ensemble, qu'une bonne communication entre animateurs, direction et parents favorise le bon développement de l'enfant, n'hésitez pas à venir échanger : un projet, un doute, une question, une idée... **parlez-nous de vos attentes.**

LES TRAVAUX DU PÔLE JEUNESSE (2/2)

SALLE RAYMOND AMIEL

AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE CUISINE PAR LES ADOS

Comme promis dans le précédent bulletin municipal, voici la fin des aventures du projet ados. Animateurs comme adolescents ne sont pas peu fiers de vous présenter le résultat final de la cuisine de la salle Raymond Amiel.



Après de longs mois de travaux, la cuisine est devenue un vrai lieu de vie dans la structure où il fait bon se retrouver pour partager des moments conviviaux.

Les adolescents du mercredi se sont, d'ailleurs, empressés d'inaugurer le lieu et ses équipements en préparant de bons gâteaux !

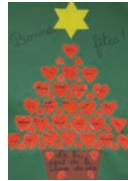
Bravo aux jeunes pour leur investissement et merci aux différents acteurs (services techniques) et partenaires (Centre social – Sauvegarde) qui ont pu permettre à ce projet de voir le jour.





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

UNE PARTIE DE LOTO INTERGÉNÉRATIONNELLE AVEC LES ÂÎNÉS



Jeudi 20 décembre 2023 après-midi, la classe de CE1 de Mesdames Enjolras et Vercasson s'est rendue à la résidence Les Rives d'or.

Sur la proposition de Barbara Pangaud, animatrice à la maison de retraite, petits et grands se sont retrouvés autour d'une partie de loto. Chaque résident était associé à deux élèves pour essayer de remporter les lots réservés aux gagnants. Après plusieurs parties, tous les participants ont partagé un goûter. Pour remercier les résidents et les membres

du personnel de leur accueil, les élèves avaient réalisé un collage avec des cœurs assemblés en forme de sapin.

Ce fut un moment apprécié de tous et un nouveau rendez-vous est d'ores et déjà fixé en mars 2024 autour du thème du printemps. De petits bricolages décoratifs rassembleront cette fois les générations.



PARRAINAGE CM2 / CP



Comme chaque année, les petits CP arrivant à la grande école choisissent un parrain ou une marraine en CM2 pour les aider et partager des activités tout au long de l'année.

À la rentrée, pour qu'ils fassent plus ample connaissance, nous avons organisé un grand pique-nique dans le parc Louis Aragon. La particularité de ce repas, initié l'an dernier, était de générer le moins de déchets possibles. Le sac en photo en témoigne...un tout petit sac de 15 litres pour 170 personnes !

Le parrainage s'est poursuivi au fil des semaines avec un temps fort au moment des préparatifs de fin d'année : les élèves de CM2 ont aidé leurs filleuls à fabriquer de belles cartes de vœux.

D'autres actions ont lieu au fil des semaines : jeu d'orientation dans l'école, ateliers informatiques, participation au Téléthon en binômes parrain / filleul...

Pour certains élèves, cette action marque le début d'une belle amitié qui se poursuit parfois après le départ au collège des plus grands.



LE THÉÂTRE S'INVITE À L'ÉCOLE

L'expérience de l'année dernière s'étant révélée positive, les classes de CM1/CM2 de Mesdames Massardier et Terrat ont renouvelé leur inscription au prix Kamari.



Tout au long de l'année, les élèves seront amenés à lire des pièces de théâtre et à exprimer leur point de vue en apprenant à argumenter.

Ainsi, le mardi 6 février, dans la salle Jean Rostand, les deux classes ont assisté à la pièce de théâtre « Elle pas princesse, lui pas héros » de Magali Mouget.

Cette pièce aborde le thème de la différence entre filles et garçons et l'épanouissement de chacun dans la rencontre de l'autre.

Elle a amené les élèves à réfléchir et s'exprimer sur les clichés et stéréotypes sur l'identité et sur les émotions liées à ce thème.

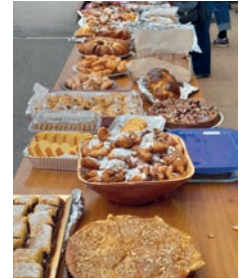


ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE (SUITE)

CARNAVAL
MERCİ AUX PARENTS

Le vendredi 16 février après-midi, tous les élèves de l'école élémentaire Jean de La Fontaine se sont réunis dans la cour de récréation pour fêter Carnaval.

Un défilé a été organisé en début d'après-midi pour que chacun puisse montrer son costume du jour. Six élèves de CM avaient également préparé une danse pour leurs camarades. Ouvrez bien l'œil, ils étaient aux couleurs du drapeau olympique! Pendant un temps calme dans les classes, de nombreux parents sont venus aider à la mise en place du buffet de goûters offerts par les familles. Les enfants ont pu déguster les bugnes, gâteaux et autres gourmandises avant d'accueillir une troupe de danseurs. Cet après-midi festif a également marqué le début des vacances d'hiver. L'équipe enseignante tient à remercier tous les parents pour leur participation à ce temps de fête.



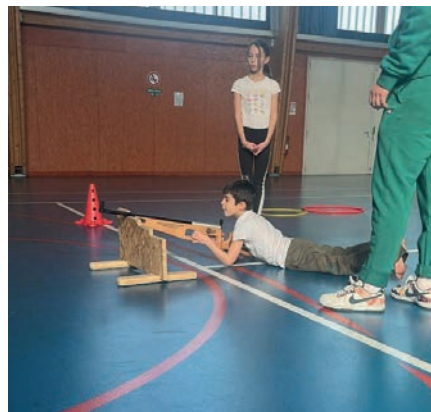
ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

LES ENFANTS PRÉPARENT
LES JEUX OLYMPIQUES

Dans le cadre de notre thème de l'année sur les Jeux Olympiques, les enfants ont pu expérimenter des activités sportives nouvelles pour eux : le tir à l'arc, le tir à la carabine...

Notre intervenante, Fiona Sauvignet, les a également sensibilisés au handisport au travers de jeux de ballon assis sur une chaise ou des parcours les yeux bandés.

Nous préparons nos minis-olympiades pour le printemps !





LA CRÈCHE

Coline & Colas

Plein feu sur le Carnaval !

Ce mois de février a été bien rempli et haut en couleurs pour les enfants de la crèche.

Les enfants adorent se costumer et les parents ont bien joué le jeu, puisque nous avons fêté Carnaval en trois fois cette année et chaque fois les enfants avaient des costumes très divers et colorés.

Tout d'abord, nous sommes allés à la Résidence « les Rives d'Or » où Barbara et les résidents nous attendaient pour un moment de partage. Nous avons commencé par du dessin, puis des chants et pour finir nous avons dégusté les bugnes faites maison par le cuisinier !

Ensuite nous avons fêté Mardi Gras à la crèche avec les plus petits, en musique également.

Et pour finir nous avons pris le minibus pour aller rendre visite aux copains de Grand'Croix. Ils nous attendaient pour un goûter, du bricolage, de la motricité et des danses bien sûr !

Maintenant nous allons penser aux activités du printemps, et le thème choisi est « les animaux de la ferme », puisque nous aurons la chance de faire une sortie « ferme » au mois de juin. Nous vous en dirons plus dans le prochain bulletin !



Centre Social
Les Couleurs du Monde

**LES COULEURS
DU MONDE**

12 rue du Pilat - Lorette

Tél : 09 75 24 49 81

accueil@centresocial-lorette.fr

www.centresocial-lorette.fr



LE CENTRE SOCIAL
SERA FERMÉ
DU 22 AU 28 AVRIL
2024 INCLUS.

LE CENTRE SOCIAL À VOS AGENDAS !

- **LE PRINTEMPS DES POÈTES**
du 2 au 18 avril 2024

Si vous vous sentez l'âme poétesse nous serons ravis de vous lire ou de vous écouter lors de la soirée de vernissage le jeudi 4 avril 2024 à partir de 18h. Venez nombreux et nombreuses pour partager un moment de poésie !

- **LES COURSES
POUR LES PERSONNES ÂGÉES**

Avec le printemps nous allons ressortir et pour cela le centre social organise les courses pour les personnes âgées le jeudi 18 avril, le mercredi 29 juin et 10 juillet 2024, de 13h30 à 17h.

- **ATELIERS MÉMOIRE**

Pour les plus de 60 ans, une nouvelle session d'ateliers mémoire du 29 avril au 27 mai

2024 activera vos méninges. Les 5 séances du lundi de 14h à 15h30 sont au tarif de 30€.

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
mercredi 15 mai 2024 à 18h
à la salle Jean Rostand

Venez nombreux à l'assemblée générale du centre social

- **ATELIER FLORAL ET REPAS**
jeudi 23 mai 2024

En mai pour la fête des mères ou pour se faire plaisir venez réaliser un centre de table et épater votre famille et vos amis. Cet atelier floral sera suivi d'un repas partagé pour faire le plein de convivialité.

N'oublions pas les sorties famille qui s'organisent sur les beaux jours. N'hésitez pas à venir vous renseigner au Centre social...



Démolition du balcon

CADRE DE VIE

LES GRANDS TRAVAUX À LORETTE

UNE NOUVELLE IMAGE POUR NOTRE VILLE MAIS PAS QUE...

Actuellement, deux énormes chantiers sont en cours sur la commune. Ces deux projets vont profondément changer notre cadre de vie et notre environnement. Ils sont axés sur la culture avec l'extension de la médiathèque/ludothèque et la création d'une nouvelle salle de spectacle. Ils sont les investissements phare de ce mandat 2020-2026. L'accès à la culture pour tous est important pour l'équipe municipale car il contribue à l'éducation des enfants, c'est un gage d'épanouissement personnel qui permet aussi de lutter contre les inégalités.

EXTENSION DE LA MÉDIATHEQUE / LUDOTHÈQUE ET CRÉATION D'UN NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE.

La démolition du balcon de l'ancien restaurant « le Cédrat » a débuté le 12 février 2024 et s'est terminée en fin de semaine vers le 16 février.

Ensuite la déconstruction des escaliers de l'entrée de la médiathèque a suivi pour laisser place à l'entreprise de terrassement qui a exécuté les différentes plateformes qui vont recevoir les fondations du futur bâtiment de la cantine scolaire et la liaison de la galerie pour rejoindre la future ludothèque et médiathèque.

Quatre cyprès ont été récupérés par nos services techniques et replantés square de la Résistance ; d'autres végétaux plus petits ont été replantés dans divers endroits de la commune.

L'avancement des travaux est en bonne voie avec l'implantation de la grue sur le parking en face de la salle Jean Rostand qui permettra la manutention de l'ensemble des travaux.



Terrassement pour implanter le restaurant scolaire

THÉÂTRE DU CANAL

Bien que ce très gros chantier demeure le projet emblématique de ce mandat, au cours du trimestre écoulé, peu de travaux spectaculaires se sont réalisés. C'est un chantier très technique qui nécessite un travail architectural important entre les études et les nouvelles normes à prendre en compte.

Les travaux de dépollution d'amiante et de plomb ont été effectués durant les vacances scolaires de février.

Les anciens fauteuils ont été enlevés par les services techniques de la ville (voir photo avant et après).

La déconstruction du bâtiment aura lieu pendant les vacances scolaires de Pâques afin de ne pas déranger l'école privée Notre Dame dont la cour de récréation donne sur le bâtiment.

Suite à plusieurs réunions, une clôture de protection sera réalisée sur l'ensemble de la périphérie du chantier.



Vue de l'aménagement historique



Vue de la salle après dépollution et avant déconstruction

2 étapes et une démarche éco-responsable.

- Une démolition précédant la construction et visant fonctionnalité et respect des normes (structurelle, thermique, sécuritaire...). La phase de déconstruction permettra de réemployer des matériaux ou matériels dans l'optique de revaloriser les ressources, leur donner une seconde vie et ainsi éviter une forme de gaspillage.
- La seconde phase de ce projet recherchera à employer des matériaux renouvelables, moins énergivores et peu polluants afin de répondre aux contraintes climatiques. Les questions de renaturation du sol, la sobriété énergétique, et de la gestion des eaux pluviales à la parcelle seront pris en compte.



Les associations culturelles, l'école de musique ainsi que les écoles élémentaires et maternelles pourront disposer d'un outil afin de mettre en lumière et montrer le travail qui a été fait en cours d'année.

Des projections de films ainsi que des conférences trouveront là, un lieu d'expression en partenariat avec la médiathèque de Lorette.

RÉNOVATION DE LA RUE JULES MASSENET

La rue Jules Massenet se situe entre les rues Jules Vallès et George Sand. Il s'agit d'un très important chantier que la ville a été obligée de réaliser compte tenu de la conception initiale de ce lotissement dans les années 1970 qui ne répondait plus aux normes actuelles.

Il sera entièrement payé sur l'enveloppe voirie de la ville.

Maître d'ouvrage et maître d'œuvre : Saint Etienne Métropole

Montant des travaux : 265 000 Euros TTC



Vue aérienne de la rue Jules Massenet

L'aménagement de la rue et des deux impasses a commencé par la reprise des différents réseaux (eaux pluviales, eaux usées, éclairage public et fibre).

Cette rue n'était pas goudronnée mais en béton ce qui a posé énormément de problèmes techniques pour la surprofondeur de l'enfouissement des réseaux à la norme actuelle car ses réseaux secs se trouvaient à environ 10cm sous le dallage. Il a donc fallu casser entièrement ce dallage en béton au brise roche pour pouvoir tout refaire.





COÛT
DE L'OPÉRATION
265 000€ TTC



Cette rue sera en double sens de circulation et en zone de rencontre limitée à 20 km/heure avec priorité aux piétons et aux cyclistes.

La fin des travaux est prévue fin avril.
Nous remercions les riverains pour leur patience.



RÉCUPÉRATION DES SAPINS DE NOËL

Pour la troisième année consécutive, la ville de Lorette met à disposition de ses habitants des points de collecte pour les sapins de Noël dans différents quartiers. Cette année encore, l'opération a été une réussite grâce à la coopération des Lorettois et qui a permis de récolter environ 450 sapins qui finiront en compost.

Reportage réalisé par Joseph SEGUIN et Gilles RAIA, adjoints en charge des travaux



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@solih-loire.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih.fr

Corinne COMTET,
architecte conseil
à SOLIHA, vous
accompagne et vous
conseille dans votre
projet de ravalement
de façades, le
choix des couleurs
et vos démarches
administratives.



POINT RÈGLEMENTAIRE

Conformément au code de l'urbanisme, les travaux de ravalement de façades, d'ITE, de remplacement des menuiseries et tous travaux touchant à l'aspect extérieur des bâtiments, **doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.**

OPÉRATION FAÇADES

BONIFICATION DES AIDES AU RAVALEMENT DE FACADES

DE NOUVELLES SUBVENTIONS

Depuis 2 ans, la ville de Lorette a relancé le dispositif d'aide aux travaux de ravalement de façades sur l'ensemble de la commune. Soucieuse d'aider les Lorettois qui se mobilisent pour améliorer et valoriser leur patrimoine, la ville a décidé de faire évoluer son règlement «façades» pour une meilleure prise en charge des travaux de ravalement de façades.

BÂTI ANCIEN CONSTRUIT AVANT 1948

- Façades clôtures et dépendances visibles du domaine public :

Le montant de la subvention est de 25% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 60€TTC/m²

- Façades clôtures et dépendances non visibles du domaine public :

Le montant de la subvention est de 50% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 60€TTC/m²

La subvention totale attribuée par immeuble ou pavillon sera plafonnée à 4000 €.



CONSTRUCTION APRÈS 1948

- Façades clôtures et dépendances visibles ou non du domaine public :

Le montant de la subvention est de 25% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 45€TTC/m²

La subvention totale attribuée par immeuble ou pavillon sera plafonnée à 2800 €.

- Immeuble en copropriété :

La subvention sera plafonnée à 2 800 € par logement dans la limite de 18 500€ par immeuble

L'OPÉRATION FAÇADES N'EST PAS SOUMISE À CONDITION DE RESSOURCE DU PROPRIÉTAIRE.

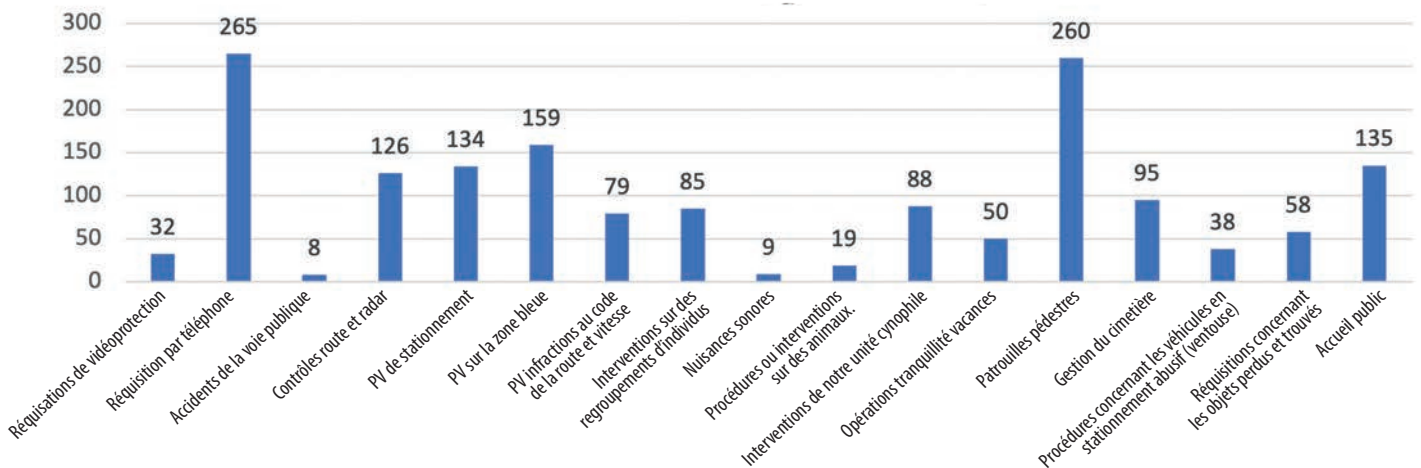


POLICE MUNICIPALE DE LORETTE

STATISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

De juin à décembre 2023, le poste de police municipale a reçu 400 réquisitions (265 par téléphone et 135 accueil public), mais aussi la gestion de 32 réquisitions de la vidéoprotection.

LA RÉPARTITION DES INTERVENTIONS EN CHIFFRES



LE MOT DU MAIRE

Au cours de l'année passée, l'effectif de la Police Municipale a été totalement restructuré.

Fin mai 2023, il ne nous restait qu'un solide et efficace ASVP dont la loi ne lui accorde que très peu de pouvoir de police, à part le contrôle du stationnement.

Nous avons donc recruté une Brigadière Chef Principale et un Gardien de Police maître chien.

Entre-temps, j'avais pris la décision de recruter un ASVP qui venait de réussir son concours de Gardien de Police Municipale. Ce diplôme doit être complété d'une formation en alternance d'une durée de 6 mois.

Vous le voyez, c'est la première fois que notre Police Municipale est dotée de 4 agents.

Vous pourrez constater, par le rapport ci-joint, que nous pouvons être très satisfaits d'une Police Municipale efficace.



Certes, budgétairement parlant, elle nous coûte deux salaires de plus. Dans cette période de vaches maigres, ce n'est pas neutre. En contrepartie, la sécurité des Lorettois vaut bien cela.

Je remercie nos policiers pour le travail difficile qu'ils assurent, y compris par des patrouilles nocturnes complémentaires.

Le Maire Gérard Tardy



SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

SÉM S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

TRIEZ VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES, ILS FERONT UN EXCELLENT FERTILISANT POUR LE SOL.

Que vous ayez un jardin ou non, le compostage est désormais possible. Saint-Etienne Métropole s'engage pour vous accompagner dans le tri des déchets alimentaires.

SI VOUS N'AVEZ PAS DE JARDIN

Saint-Etienne Métropole vous fournit un BIO-SEAU pour trier vos déchets alimentaires.

POURQUOI UN BIO-SEAU AJOURÉ ?

Le BIO-SEAU fourni par Saint-Etienne Métropole permet de faire sécher les déchets alimentaires : l'air circule et l'eau s'évapore, ce qui évite la fermentation et ses inconvénients comme la formation de jus et les mauvaises odeurs !

POUR TRIER J'AI LE CHOIX :

• Avec un sac compostable : j'utilise le BIO-SEAU fourni par Saint-Etienne Métropole, uniquement avec des sacs en

papier Kraft.

• Sans sac : j'utilise un récipient étanche que je vide à la borne de collecte la plus proche de chez moi.

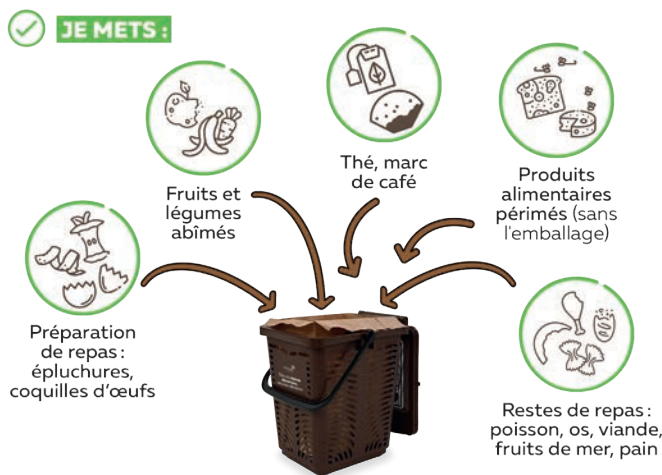
ET LORSQUE J'AURAI UTILISÉ TOUS LES SACS FOURNIS PAR SEM ?

Je pourrai réutiliser les sacs en papier kraft fournis dans les commerces et les marchés. Pour les renforcer, je peux placer un morceau de papier absorbant ou du papier journal au fond du sac.



D'ici la fin avril 2024, une équipe de sensibilisation passera à votre domicile. Si vous êtes absent lors de ces trois passages, une affichette sera déposée dans le hall de votre immeuble, vous indiquant le lieu et la date d'une permanence durant laquelle vous pourrez récupérer votre BIO-SEAU.

QUELS DÉCHETS DANS LE BIO-SEAU ?



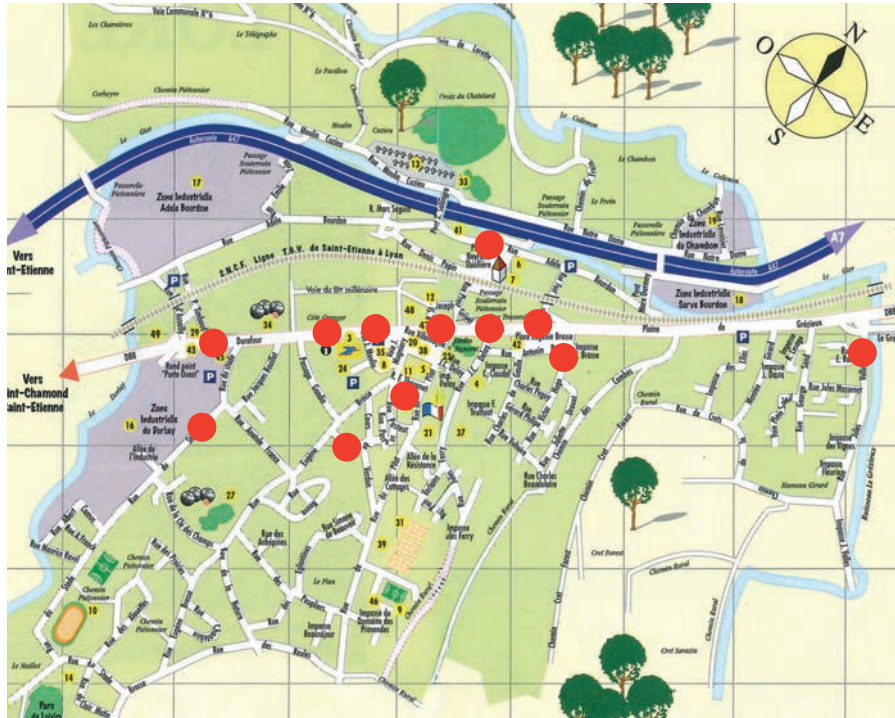
OÙ DÉPOSER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Je vide mon BIO-SEAU tous les 3 jours environ et je dépose mes déchets alimentaires dans une banque de collecte.

Borne accessible
7j/7 et 24h/24



VILLE DE LORETTE - EMPLACEMENT DES BORNES



● EMBLEMES DES 12 POINTS DE COLLECT DU COMPOST À LORETTE



À SAVOIR

- Gardez le bio-seau fermé entre chaque utilisation,
- Rincez régulièrement le bio-seau,
- Utilisez uniquement des sacs compostables en papier kraft,
- Placez votre bio-seau dans un endroit ventilé, à l'abri du soleil.

+ D'INFO



SI VOUS AVEZ UN JARDIN

Dans ce cas, Saint-Étienne Métropole vous fournira **gratuitement** UN BIO-SEAU et UN COMPOSTEUR.



Un bio-seau (7 l) pour trier vos déchets alimentaires à domicile.



Un composteur (400 l) pour faire votre compost dans un coin de votre jardin.



Un guide du compostage pour savoir comment bien composter (à retrouver aussi sur saint-etienne-metropole.fr).



POURQUOI COMPOSTER ?

- Pour réduire mes déchets verts et les déchets de ma poubelle à ordures ménagères (qui ne sont pas recyclés et partent en centre d'enfouissement).
- Pour ne pas gaspiller les déchets alimentaires qui sont une ressource naturelle pour les sols !
- Pour produire du compost, un fertilisant naturel pour les jardins.

source : « *Triez vos déchets alimentaires* » - publié par Saint-Etienne Métropole

Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

Infos déchets
0 800 882 735
Appel gratuit depuis un poste fixe
infosdechets@saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole



LA BAIGNADE NATURELLE

ARNAUD BELTRAME

UNE NOUVELLE SAISON SE PRÉPARE !

Le personnel municipal et les élus sont déjà au travail pour préparer la nouvelle saison. L'année 2024 apportera son lot de nouveautés mais tout le monde espère surtout une belle saison chaude et ensoleillée pour pouvoir profiter pleinement de cette belle infrastructure.

LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION

- 1^{ère} quinzaine de mars : début des travaux de nettoyage du bassin filtrant. Entretien des espaces verts
- Mars : sessions de recrutement des postes d'agents d'accueil.
- 2^e quinzaine d'avril : début du nettoyage des bassins de baignade.
- Mai : Fauchage
- À partir du 21 mai : remplissage des bassins de baignade.

LES ÉCOLES

Certaines classes de l'école Jean de la Fontaine bénéficient depuis plusieurs saisons d'un cycle natation sur le site de la Baignade Naturelle. L'équipe pédagogique renouvellera l'expérience en 2024. Ce seront près de **100 élèves** et leurs enseignants qui profiteront de la

Baignade Naturelle pendant 2 semaines du 17 au 28 juin 2024.

Deux maîtres-nageurs sauveteurs assureront les cours et la surveillance des bassins. Les coûts liés à ce projet seront bien entendu pris en charge par la BNL.

LES TARIFS

	LORETTE (avec carte de résident)	EXTÉRIEURS (ou Lorettois sans carte)
JUSQU'À 5 ANS	GRATUIT	
DE 5 À 12 ANS	3 €	6,50 €
+ DE 12 ANS	4 €	8,50 €

LES CARTES

POUR LES LORETTOIS



➤ LA CARTE « RÉSIDENT » est gratuite. Elle permet d'accéder à des tarifs préférentiels (voir ci-dessus). Elle peut être faite avant l'ouverture de la saison en Mairie, uniquement les jeudis matin de 10h à 12h puis uniquement sur le site de Baignade Naturelle dès l'ouverture de la saison.

Documents à fournir : un justificatif de domicile récent, une carte d'identité et une photo d'identité. **Seuls les originaux sont acceptés. Les documents numériques ne sont pas autorisés.**

En cas de perte : 3 € pour refaire une carte.

POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES



Il existe 2 sortes de cartes qui permettent d'obtenir une entrée gratuite au bout de 6 entrées payantes :

➤ La « CARTE DE FIDÉLITÉ »

Elle est individuelle et ne peut être délivrée et utilisée que sur présentation d'une carte d'identité.

Attention : Cette carte est valable dans le respect des conditions d'entrée à la BNL : un(e) mineur(e) non accompagné(e) d'une personne majeure ne peut en bénéficier.

➤ La « CARTE FAMILLE »

Il s'agit d'une seule carte pour toute la famille.

Documents à fournir : une pièce d'identité et le livret de famille. **Seuls les originaux sont acceptés. Les documents numériques ne sont pas autorisés.**

OUVERTURE AU PUBLIC

LES 3 DERNIERS WEEK-ENDS DE JUIN

15/16 JUIN - 22/23 JUIN
ET 29/30 JUIN

OUVERTURE EN CONTINUE

DU 2 JUILLET
AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

À NOTER

Afin de permettre le nettoyage des bassins, la baignade naturelle sera

FERMÉE TOUS LES LUNDIS

**SNACKING
& PAIN FRAIS**
TOUTE LA JOURNÉE

LA BOULANGERIE DU TOTEM

Tel : 04 77 93 90 83 - 57 rue Jean Jaurès à Lorette



CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Depuis le 2 janvier, M. Mourad BELHADJ-MANSOUR a repris la boulangerie du Totem située au cœur de notre ville. Après une quinzaine de jours de travaux, il a ouvert la boulangerie-pâtisserie.

HORAIRES

Lundi : 5h30-20h
Mardi : Fermé
Mercredi : 5h30-20h
Judi : 5h30-20h
Vendredi : 5h30-20h
Samedi : 5h30-20h
Dimanche : 5h30-20h

C'est une toute nouvelle équipe qui vous accueille à la boulangerie du Totem, composée d'un boulanger-pâtissier, d'un apprenti ainsi que de deux serveurs. À toute heure de la journée la boutique est bien achalandée et l'accueil sympathique. **Tous les produits proposés dans la boutique sont faits sur place de façon artisanale.**

BOULANGERIE

Baguettes classique, tradition, rustique, pain de seigle, aux céréales, pain oriental... le boulanger vous prépare un large choix de pains pour tous les goûts !

PÂTISSERIE

Éclairs, tartes, macarons... de nombreuses recettes gourmandes élaborées pour régaler vos papilles.

VIENNOISERIE

Croissants, pains au chocolat, brioches... un large choix de douceurs au goût délicat et irrésistible.

SNACKING

C'est une nouveauté pour la boulangerie qui propose des sandwichs variés, des pizzas, des quiches... il y en a pour toutes les envies !

LES BRUITS DE VOISINAGE



Arrêté de la Préfecture sur la lutte contre les bruits de voisinage. Deux articles importants de l'arrêté de la Préfecture pour faire régner la paix entre voisins.

■ Article 7

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- > les **jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- > les **samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- > les **dimanches** et **jours fériés** de 10h à 12h.

■ Article 8

Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

URGENCE

114

Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7

Vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence ?
Contactez le 114 avec notre application, sur notre site ou par SMS.

Des agents, sourds ou entendants, gèrent votre situation en lien direct avec le service d'urgence (SAMU, pompiers, police, gendarmerie) le plus proche.
Pour en savoir plus : info.urgence114.fr

L'UMT Google Play | App Store

MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- 7, rue Jean Moulin - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

Mardi : 10h30 - 12h / 16h-18h
Mercredi : 10h30 - 12h / 14h-18h
Judi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
Vendredi : 10h30 - 12h / 16h-18h
Samedi : 8h30 - 12h

En période scolaire :

Mardi et vendredi : 10h30 - 11h30

HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 16h -18h
Samedi : 8h30 -12h



Visite des enfants de la crèche

TRANSFERT DES LOCAUX PENDANT LES TRAVAUX DE LA MÉDIATHÈQUE

Durant les travaux conséquents, la médiathèque a été transférée rue Rivoire Villemagne (à côté de l'EHPAD) et la ludothèque salle Gustave Braëmer, rue Fleury Thévenet (à côté de l'école maternelle Marie Curie).

Les nombreux adhérents, petits et grands, qui fréquentent les 2 structures ont bien pris leurs marques. Nous les remercions pour leur fidélité et leur compréhension pendant le temps de ces gros travaux.

LIVRES COUP DE CŒUR



C'est l'automne Ferdinand

de Julia Rawlinson
Editions Gautier-Languereau

L'automne est là, les feuilles brunissent. Voilà que l'arbre préféré de Ferdinand commence à perdre les siennes ! Inquiet, le petit renard va tout tenter pour aider son ami à conserver sa parure...



Loki, 11 ans

de Louie Stowell
Editions Gallimard

C'est le mauvais tour de trop... Loki est puni, banni du paradis des dieux nordiques et catapulté sur Terre, métamorphosé en banal humain de 11 ans



À la découverte de l'Europe

d'Edouard Pflimlin
Editions Gallimard jeunesse

Un véritable carnet de voyage à travers l'Europe, à la découverte de nos voisins et de leurs cultures



Bien sous tous rapports

de Louise Candlish
Editions Sonatine

L'auteur égratigne l'impeccable façade de la banlieue londonienne dans un thriller impossible à lâcher.



Pour connaître le détail du programme de la saison 2023-2024, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet : <http://upt-valdegier.fr> Vous y trouverez également tous les renseignements voulus : dates, lieux, conférenciers et contenus des conférences, destinations des sorties et voyages, tarifs et modalités d'adhésion.

Une adresse mail est aussi à votre disposition pour toutes questions : upt-valdegier@orange.fr

Les conférences sont ouvertes à tous, sans réservation. Adhérent dans une antenne Université Pour Tous voisine, le prix d'entrée est de 3 €, sinon, il vous faudra vous acquitter de 5€, sachant que la durée d'une conférence est d'environ 2 heures.

ASSOCIATION CULTURELLE DU VAL DE GIER UNIVERSITÉ POUR TOUS

Les conférences se poursuivent. Les divers sujets proposés sont toujours d'un grand attrait pour les auditeurs.

Le nombre de participants varie en fonction des sujets, avec un pic à 158 personnes, la moyenne étant d'environ 105 personnes par conférence. Outre nos adhérents, de nombreuses personnes, d'autres antennes ou non, viennent assister à nos conférences.

Depuis le début de l'année civile, les sujets des conférences ont été variés :

- **La vie sociale des haies** par Léo Magnin ;
- **Nostalgie Jean Ferrat** par Christian Dubessy ;
- **L'eau, une molécule liée pour le vivant** par Dominique Le Guellec,
- **Trafic animal, place de l'animal dans la société** par Laurene Gantner

- **Itinéraires d'un auteur local** par Bernard Rivière.

Une sortie, mi-janvier, nous a conduit à la Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez, visite guidée qui a complété la conférence de mi-décembre. Une prochaine sortie est prévue en avril. Nous visiterons Montbrison et son cœur historique ainsi que le musée d'Allard, s'en suivra une autre sortie en mai qui nous conduira aux sources de la Loire: viaduc de Recoumène, le Béage, le Gerbier de Jonc et Moudeyres.

Espérons que la météo sera clémente pour nous permettre de passer d'agréables journées.

BILLETTERIE

PERMANENCE EN MAIRIE
tous les jeudis
de 14h à 16h30



LE CHŒUR DU PILAT

DIRIGÉ PAR M.P ODIN **CHANTE**
À LA SALLE DE L'ÉCLUSE, LORETTE



VENDREDI 5 AVRIL
20H45

SAMEDI 6 AVRIL
20H45

DIMANCHE 7 AVRIL
15H

RÉSERVATIONS : 04 77 73 30 44 WWW.VILLE-LORETTE.FR



FESTIVAL DE L'HUMOUR



SAMEDI 13 AVRIL 2024
20H30

TRISTAN LOPIN
IRRÉPROCHABLE

«Irréprochable» de Tristan Lopin, un nouveau spectacle à l'humour plus noir. Ce spectacle a été en partie écrit en confinement. "Ça risque d'être un peu chargé" nous prévient l'humoriste.

FESTIVAL DE L'HUMOUR



SAMEDI 3 MAI 2024
20H30

LES GOGUETTES
EN TRIO MAIS À QUATRE

Les Goguettes sont en train de réussir là où les Beatles, le petit Grégory et la popularité de François Hollande ont échoué: FÊTER LEURS 10 ANS ! Quelle aventure !

MAIRIE DE LORETTE - SERVICE CULTUREL

Place du III^e Millénaire à Lorette - Tél : 06 73 86 78 03 - e-mail : saison.culturelle@ville-lorette.fr

Lorette
en Fête



SAMEDI 1^{er}
JUIN 2024

*Parc de loisirs
des Blondières*

À 13H

 **CONCOURS DE PÉTANQUE**
CHALLENGE DE LA MUNICIPALITE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

au Service culturel de la Mairie de Lorette

Tél : 06 73 86 78 03

AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA SUR PLACE

À 13H

CONCOURS DE PÊCHE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

auprès de l' Association " La truite du Dorlay " (après 18h)

au 06 61 33 36 43 ou 04 77 73 20 61

AUCUNE INSCRIPTION NE SE FERA SUR PLACE

+ D'INFO : SERVICE CULTUREL AU 06 73 86 78 03

L'association
DICTÉE EN FÊTE
vous propose,
avec la participation des communes adhérentes
Cellieu - Farnay - La Grand'Croix - Lorette - Saint-Paul en Jarez

26^e
ÉDITION

Dictée en fête

SAMEDI 6 AVRIL 2024 À 8H45



INSCRIPTIONS AVANT LE 22 MARS 2024

Lorette en Fête

VENDREDI 7 JUIN 2024
À 20H30
PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



ENSEMBLE ORCHESTRAL
GROUPE DE JAZZ ECOLE DE MUSIQUE DE RIVE DE GIER

Lorette en Fête

Feu d'artifice d'exception!

Fête Nationale

DIMANCHE 14 JUILLET 2024 À 23H
AU PARC DE LOISIRS DES BLONDIÈRES

Lorette en Fête

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024
PLACE DU III^e MILLÉNAIRE

FORUM DES ASSOCIATIONS

DE 9H À 12H

Différentes associations lorettoises, (sports, musiques et chants, loisirs, danses, social), seront heureuses de vous accueillir pour vous aider dans vos recherches d'activités.





ASSOCIATIONS SPORTIVES



BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr [f basketbclorette](https://www.facebook.com/basketbclorette)

ANALYSE DES DIFFÉRENTES ÉQUIPES

Après la réussite du tournoi de Noël qui a réuni nos licenciés pour fêter la fin d'année, nos équipes ont repris sur les terrains.

U7 BABYS

Équipe composée de 6 nouvelles graines de champions qui s'entraînent tous les samedis avec leurs coaches Christelle et Justine en apprenant les fondamentaux.

U9 M

Les deux équipes sont encadrées par Anthony D. et Thibaut.

L'équipe mixte : 5 filles et 5 garçons. Un bon petit groupe avec un niveau intéressant. En première phase que des matchs amicaux et tous gagnés ! En deuxième phase, ils finissent premiers !

L'équipe U9 entièrement masculine qui réalise une première phase qu'avec des succès. La deuxième s'est avérée un peu plus difficile avec quelques défaites mais les progrès sont là.

U11 M

Les deux équipes sont encadrées par Nico, Aurélien et Mehdi.

U11 PP : ils jouent sur petits panneaux et progressent tout au long afin de pouvoir jouer sur les grands panneaux !

U11 GP : cette équipe coachée par Nico et Aurélien aura fait presque un sans faute jusqu'à maintenant ! Sur les 2 premières phases seulement une défaite.

U13 M

L'équipe coachée par Anthony T. réalise une bonne saison, ils sont deuxième du championnat mais l'objectif fixé par leur coach est la première place du niveau D2 alors ils vont tout faire pour l'atteindre !



U15 M

L'équipe encadrée par Samir et Anthony T. réalise une première phase difficile en Région en enchaînant les défaites. Quelques blessures ont empêché le maintien sur la deuxième phase, mais en D2 actuellement ils sont premiers sans défaite ! Samir Anthony et leur équipe iront chercher ce titre.

U17 M

Les deux équipes sont encadrées par Abdel et Christian.

L'équipe 2 qui a connu beaucoup de défaites sur la première phase mais qui s'est démenée au long de cette deuxième

pour aller chercher quelques victoires grâce aux progrès des joueurs évoluant en D2.

L'équipe 1 qui a démarré en D1 a eu beaucoup de mal en finissant dernier. Sous les directives d'Abdel, l'équipe a su se motiver, ce qui leur permet d'être premier invaincu en D2.

SENIORS GARÇONS

Équipe remodelée avec l'arrivée de nouveaux joueurs et de leur nouveau coach Laurent. Bravo pour leur parcours qui s'arrête en coupe de la Loire en 1/4 finale. En championnat, l'équipe oscille entre victoires et défaites.

SENIORS FILLES

Championnes en titre de D2 l'année passée, les filles sont actuellement 2e du championnat D1 avec seulement 2 défaites en 15 matchs. Selon leurs coaches Romain et Adrien, elles comptent bien viser la première place ! À noter qu'elles sont en demi-finale de coupe de la Loire qui se jouera le 20/04 à Roanne !

LOISIRS MIXTES

Toujours une bonne ambiance au sein de cette équipe ! Et oui, nous ne parlons pas de troisième mi-temps puisque nos Loisirs ont des matchs et leur planning est bien rempli jusqu'à juin !



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE EDELWEISS

Présidente : M^{me} Fabienne Vendola 06 50 17 12 28

DU SPORT ET DES JEUX À LA GRS

Une saison sportive et associative se déroule à merveille pour les Edelweiss de Lorette.

Le mois de janvier 2024 a été marqué par l'organisation, à Lorette, d'un loto et d'une rencontre amicale rassemblant tous les clubs de GR de la Loire. Les bénévoles de l'association ont accueilli quasiment 200 gymnastes, de tous âges et de tous niveaux. Un après-midi qui a offert aux visiteurs, un très beau spectacle. Le loto a, quant à lui, fait salle pleine comme les années précédentes. De nombreuses personnes que nous sommes ravis d'accueillir et un succès qui nous rend fiers.

C'est aussi avec une grande fierté que Fabienne et Valérie, présidente et trésorière du club, se sont vu remettre le Prix PARRET par le comité FSCF départemental de la Loire pour récompenser leur investissement au sein du club lorettois.

Nous profitons de cet article pour remercier le bureau de l'association, les bénévoles qui s'investissent pour que nos manifestations soient une réussite, les juges présents aux compétitions, les monitrices et aides-monitrices qui accompagnent les licenciés dans l'apprentissage de la GRS.



DATES À RETENIR MANIFESTATIONS

COMPÉTITION RÉGIONALE
8 et 9 juin 2024

GALA DE FIN DE SAISON
samedi 22 juin 2024



STUDIO CORPS & JAZZ

4 ter rue du stade - 42420 Lorette - 04 77 79 17 67 - www.studiocorpsjazz.fr - [@StudioCorpsJazz](https://www.facebook.com/StudioCorpsJazz)



Le studio Corps & Jazz présente son spectacle de danse 2024



NOUVEAU SPECTACLE SAMEDI 8 JUIN À 20H - SALLE L'ECLUSE

Le studio corps & Jazz est fier de vous annoncer la date de son prochain spectacle !

Après un merveilleux spectacle retraçant la vie de Joséphine Baker en juin 2023, les élèves du Studio Corps & Jazz se préparent à vous en mettre pleins les yeux avec leur nouveau spectacle: « La légende de la Selkie » D'après le film d'animation « Le chant de la mer », ce spectacle nous plongera dans les profondeurs de la mer et de nos émotions.

Et toujours des nouveautés au studio :

- Atelier cirque avec la Compagnie des Kipouni's
- Atelier danse parent/enfant



Suivez nous sur notre site internet et notre page Facebook



TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42420 Lorette

Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net  tennisclublorette

LE TENNIS EN BREF...

INTERCLUBS SENIORS+

Deux équipes étaient engagées à l'automne :

- L'équipe masculine (Interdépartemental 1) termine 4^e de sa poule sur 6.
- L'équipe féminine (Interdépartemental 2) 3^e sur 5.

PLATEAU ROUGE

Un tournoi amical a eu lieu le samedi 20 janvier à l'Ecluse pour les enfants âgés de 6 à 10 ans. Quatre Lorettois : Enhya BENFLIS, Yasemin et Helin KISAKAYA et Nola BARRELLON faisaient partie des 8 participants.



ARBRE DE NOËL

Les enfants de l'école de tennis ont reçu de petits présents de la part du Père Noël le 20 décembre à l'Ecluse.

À VENIR

- **Tennis en famille**
6 ou 7 avril 2024
- **TMC U12 ans vert**
13 avril 2024
- **Stages**
vacances scolaires
- **Interclubs seniors**
de fin avril à début juin 2024
- **Tournoi printemps-été**
du 3 au 23 juin 2024
- **Concours de pétanque**
date à déterminer

UNION CYCLO DU GIER

Tél : 04 77 73 13 83 ou 06 64 42 69 63

e-mail : ucg42@free.fr - site : ucg42.free.fr

L'UCG a été créé en 1986 et compte cinquante-cinq adhérents. Elle est affiliée à la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT) pour la pratique d'un cyclisme sur route principalement.

- Les sorties ont lieu **de février à octobre** les mercredis, samedis et dimanches matin. En dehors de ces mois les sorties sont libres ou laissent place au VTT. Rendez-vous sur le parking de Carrefour Market de Lorette
- Les horaires de sorties sont sur notre site <http://ucg42.free.fr>
- Les réunions du club ont lieu à 20h salle Lino Ventura à Lorette le dernier mercredi du mois de février, avril, juin, septembre, et le dernier vendredi de novembre 2024.

TARIF INDICATIF DE L'ADHÉSION

Club + Licence FFTC obligatoire : 65 €



L'ASSOCIATION PROPOSE TOUJOURS
UNE LOCATION
DE SES COSTUMES DE SCÈNE

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER



ARABESQUE

Tél : 06 36 76 63 28 - site : www.danseclassique-arabesque.jimdo.com

 Association Arabesque-Danse Classique

AU COMMENCEMENT...

"Au commencement était le rythme, donc au commencement était la DANSE. Les êtres primitifs pensaient que les dieux descendaient dans les corps des danseurs envoutés".

Cette discipline a su traverser les siècles pour aboutir aujourd'hui à une grande perfection et être la base d'autres danses et activités.

Nous, à l'école de danse classique Arabesque, plus modestement nous nous faisons plaisir, et nous comptons cette année 24 danseuses de 5 ans à ..., avec un cours ADULTES. Depuis l'année dernière, un cours de

barre à terre a débuté, et connaît lui aussi un vif succès.

D'ailleurs, retenez le samedi 25 mai après-midi où vous pourrez découvrir notre association et nos danseuses qui préparent une petite production à cette occasion.

Des informations complémentaires seront publiées sur les panneaux informatiques de la commune.





K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kclorette.clubeo.com
Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - [@KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette)

DE TRÈS BONS RÉSULTATS

Le calendrier du Karaté Club Lorettois a été rythmé en janvier et février par les compétitions du Comité Départemental et de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Karaté.

BILAN SPORTIF CHAMPIONNAT ET COUPE DE LA LOIRE

36 clubs du département se sont rencontrés à Andrézieux les 13 et 14 janvier dernier, ci-après les résultats de nos compétiteurs.

Katas : 9 podiums, dont 3 par équipes, répartis en 3 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 3 médailles de bronze.

Combats : 18 podiums, dont 6 médailles d'or, 5 médailles d'argent et 7 médailles de bronze.

Pour 20 compétiteurs Lorettois inscrits, le nom de Lorette aura résonné au total 27 fois lors de ces compétitions.

Félicitations à nos Champions de la Loire : Aaron, Aylan, Calie, Eliott, Ethan, Ibrahim, Lilou, Louay, Noé, Raphaël, Simon, Wail et Yanni. Bravo !

BILAN SPORTIF RÉGIONAL

Les Championnat et Coupe de la Ligue à Clermont-Ferrand regroupaient le week-end du 3 et 4 février dernier, 12 départements. Le niveau était très élevé et la concurrence très forte (plus de 1600 athlètes et 90 coachs inscrits).

Katas : 4 Pupilles inscrits, 2 médailles de bronze et 4 qualifications pour la Coupe de France.

Combats : 11 inscrits, 4 podiums dont 2 médailles d'or, 1 médaille d'argent et 1 médaille de bronze, 8 qualifications pour les Coupe et Championnat de France.

Avec un total de 6 médailles et 12 qualifications pour le niveau national le bilan pouvait difficilement être meilleur.

Félicitations à nos champions de la Ligue : Eliott et Noé.



Félicitations également à tous nos Lorettois pour leur excellent parcours et résultats.

Mention spéciale pour nos pupilles, Aaron, Eliott et Wail qui se qualifient pour le niveau national à la fois en Kata et en Combat. Nos compétiteurs sont préparés pour les deux disciplines, sans privilégier l'une ou l'autre et ce pour faire de nos élèves des karatékas complets.

Vous pouvez retrouver le détail des résultats ainsi que de nombreuses photos sur notre page Facebook: [@KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette)

Comme nous le répétons souvent la compétition est un prétexte pour s'entraîner plus, pour progresser et se développer en tant qu'enfant, adolescent et adulte. Quel plaisir de voir des élèves timides et réservés s'épanouir au fil des compétitions en se présentant seul face à la foule, en dépassant leur appréhension lors des combats et montrer à leurs parents leur prise d'autonomie et la confiance qu'ils ont pu acquérir. La compétition se déroule sur une période courte et limitée de la vie d'un sportif. Nombreux sont ceux qui ne vivent que pour la compétition et les médailles. Alors oui, cela fait toujours plaisir de voir son travail récompensé, mais nos élèves gardent toujours à l'esprit que le plus important est ailleurs...

«On ne perd jamais, on gagne et/ou on apprend.»



ALLIANCE POUR LORETTE

COMMENT FAIRE PLUS AVEC MOINS QUAND LE PANIER DU MAIRE, COMME CELUI DE LA MÉNAGÈRE, NE CESSE D'AUGMENTER ?

Si vous ressentez quelques sueurs froides en pensant à l'équilibre de votre budget, sachez que, malheureusement, il en va de même pour les collectivités malgré les mesures mises en place par le gouvernement pour sécuriser le budget des collectivités face au contexte inflationniste actuel, notamment en matière d'énergie.

LES MESURES DE SOUTIEN DE L'ÉTAT : LA GRANDE ILLUSION !

En 2022 Lorette n'a pas bénéficié du filet de sécurité de 430 millions d'euros voté par l'Etat. La commune n'étant pas éligible à cette mesure destinée à « neutraliser » la hausse des dépenses de fonctionnement (énergie, alimentation, salaires des agents).

En 2023 toujours pour les dépenses d'énergie, pas de bouclier tarifaire mis en place par l'Etat pour Lorette (mesure réservée aux collectivités employant moins de 10 agents).

A ce jour, la loi de finances 2024 prévoit une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui est la principale DOTATION pour les communes. **Il faut rappeler que cette dotation n'a cessé de baisser entre 2009 et 2022 (4,5 millions de perte cumulée).**

Cette augmentation de 320 millions d'euros accordée par l'Etat qui peut paraître colossale aux yeux du contribuable sera toutefois insuffisante pour les communes pour préserver l'investissement local et garantir la qualité des services rendus à la population.

En 2023, le même montant de 320 millions avait été appliqué et c'est au final **seulement 12 178 €** de dotation supplémentaire dont avait bénéficié notre commune !

Quand on sait que les services à l'enfance coûtent 962 000 € par an à la ville,

les écoles 479 000 €, l'éclairage public 139 000 €, on est bien loin du compte !

Le budget d'une commune fonctionne comme le budget d'un ménage : quand les rentrées d'argent baissent, il faut réduire les dépenses ... ou chercher de nouvelles recettes (ce qui reviendrait alors à augmenter les impôts locaux).

LE CHOIX D'ALLIANCE POUR LORETTE : « ON SERRE LA VIS »

La loi impose aux collectivités de maintenir à 19°C la température dans les locaux publics occupés, (16°C en cas de non occupation) et de se doter de système de pilotage de l'éclairage et du chauffage. Lorette s'est engagée dans cette démarche pour tous les bâtiments ce qui permettra de réaliser des économies... et réduire l'impact écologique. **Il n'est pas question, pour autant, de sacrifier totalement le confort des utilisateurs (notamment dans les écoles ou cantines). Toutefois, il est indispensable que chacun fasse preuve de solidarité... en endossant par exemple un pull !**

La solidarité fiscale, étant assurée par seulement 60% des Lorettois puisque depuis la suppression de la taxe d'habitation, 40% des Lorettois ne paie **AUCUN** impôt communal.

Outre la consommation électrique des bâtiments de la ville, il faut aussi évoquer l'éclairage public, poste clé pour réduire les dépenses d'énergie. Là aussi, Lorette

poursuit sa démarche en matière de sobriété énergétique. Certaines rues sont déjà équipées de LED : la consommation d'une lampe LED est à minima 3 fois inférieure à celle d'une lampe normale, de plus elle est réduite de 50% à partir de 22 heures.

Comme les ménages, la commune consomme également toutes sortes de biens ou de services, que ce soit pour l'entretien des locaux, la fourniture des repas des cantines, l'accueil des enfants...

Notre équipe est particulièrement attentive aux besoins de la jeunesse. Le succès du tarif à 1€ pour la cantine scolaire en est la preuve. Si nous nous réjouissons de cette aide apportée aux familles lorettoises, elle n'est pas sans conséquence sur les recettes communales. Lorette étant engagée dans la Loi EGAlim (lutte contre le gaspillage alimentaire, produits durables) nous rechercherons également une aide supplémentaire auprès de l'Etat pour obtenir une compensation de 4€ par repas (contre 3 actuellement).

Il n'est pas question pour 2024 de supprimer des services, ou de rechercher des prix bas au détriment de la qualité ; cependant notre équipe Alliance pour Lorette fera preuve d'une vigilance constante pour maintenir l'objectif du mandat : **ne pas augmenter la pression fiscale pour les Lorettois.**

L'équipe d'Alliance pour Lorette

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

TEXTE NON COMMUNIQUÉ

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire - 42420 LORETTE
Tél. : **04 77 73 30 44**

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi* de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

***FERMÉE LE MARDI APRÈS-MIDI**



PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois



PERMANENCES EXTÉRIEURES

ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 38 80**
ou **04 77 83 01 30**

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 23 54**
Tél pour RDV : **04 77 83 01 30**

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h



SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE

87, rue Jean Jaurès
Tél : **04 77 73 94 72**

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry
Tél : **04 77 73 59 65**

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : **04 77 73 67 08**

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : **04 77 73 07 62**

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : **04 77 51 87 43**



LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenet
Tél : **04 77 73 27 07**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassières
Tél : **04 77 73 20 85**

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : **04 77 73 27 16**



E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE LES RIVES D'OR

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : **04 77 20 01 28**



MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : **04 77 73 67 44**



SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : **04 77 73 19 86**

SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean Mugniery
Tél : **04 77 73 30 44**



STADE / COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : **04 77 73 03 62**

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : **04 77 73 18 70**

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : **04 77 73 30 44**



SERVICE DES EAUX

STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : **09 77 409 441**
ou
(URGENCES 24h/24
Tél : **09 77 429 441**)

DIVERS

LA POSTE

Tél : 3631

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne
Tél : **04 77 95 13 32**

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : **3949**

SERVICE PUBLIC

Tél : **3939**



DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : **0 800 882 735**

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18h au lieu de 19h.

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : **0 800 882 735**

TARTARAS

Tél : **0 800 882 735**



POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : **06 83 82 02 18**
PERM. : lundi de 10h à 12h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : **04 27 40 21 21**



SAMU / 15

POMPIERS / 18

POLICE SECOURS / 17



À VOS AGENDAS

AVRIL

VENDREDI 5	LES CHŒURS DU PILAT	//	20h45	Salle l'Ecluse	Concert
SAMEDI 6	DICTÉE EN FÊTE	//	8h45	Saint-Paul en Jarez	Dictée en Fête
SAMEDI 6	LES CHŒURS DU PILAT	//	20h45	Salle l'Ecluse	Concert
DIMANCHE 7	LES CHŒURS DU PILAT	//	15h	Salle l'Ecluse	Concert
SAMEDI 13	TRISTAN LOPIN	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour

MAI

SAMEDI 11	COMMÉMORATIONS DU 8 MAI 1945	//	10h	Place H. Bonnassières	
------------------	---------------------------------	----	-----	-----------------------	--

JUIN

SAMEDI 1^{er}	CONCOURS DE PÉTANQUE CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ	//	13h	Parc des Blondières	
SAMEDI 1^{er}	CONCOURS DE PÊCHE	//	13h	Parc des Blondières	
SAMEDI 15 DIMANCHE 16	OUVERTURE Baignade Naturelle ARNAUD BELTRAM	//	11h-19h	BNL	
SAMEDI 22 DIMANCHE 23	OUVERTURE Baignade Naturelle ARNAUD BELTRAM	//	11h-19h	BNL	
SAMEDI 29 DIMANCHE 30	OUVERTURE Baignade Naturelle ARNAUD BELTRAM	//	11h-19h	BNL	

JUILLET

MARDI 2	OUVERTURE Baignade Naturelle ARNAUD BELTRAM	//	11h-19h	OUVERTURE POUR LA SAISON FERMÉE TOUS LES LUNDIS	
DIMANCHE 14	FEU D'ARTIFICE	//	23h	Parc des Blondières	

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} JUIN 2024 // kiosque@ville-lorette.fr